

RAPPORT DE GESTION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DES JARDINS DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR	5	3.0 REVUE DU BILAN	
1.0 LA FÉDÉRATION DES CAISSES DES JARDINS DU QUÉBEC		3.1 Gestion du bilan	38
1.1 Profil et structure	10	3.2 Gestion du capital	40
1.2 Événements importants	13	3.3 Arrangements hors bilan	44
1.3 Perspectives financières pour 2016	14	4.0 GESTION DES RISQUES	
1.4 Évolution de la situation économique	14	4.1 Gestion des risques	46
2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS		4.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	72
2.1 Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm	16	4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	74
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2015	17	5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité	23	5.1 Contrôles et procédures	74
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	23	5.2 Information relative aux parties liées	75
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	27	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	76
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	31	5.4 Modifications comptables futures	80
2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	34	5.5 Statistiques des cinq dernières années	82
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	35		

SECTION 1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec

Cette section présente une brève description du profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et des faits saillants financiers de 2015. On y trouve également les événements importants, une description de l'environnement économique de 2015 ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2016.

SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour son exercice terminé le 31 décembre 2015. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2016 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de cette dernière.

SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

NOTE AU LECTEUR

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération est présenté à la section « Profil et structure ».

Le rapport de gestion, daté du 25 février 2016 présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 31 décembre 2015, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2015.

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/fr/ra_propos/investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.3 « Perspectives financières pour 2016 », 1.4 « Évolution de la situation économique », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Fédération recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres, et les nouvelles interprétations de ces dernières ainsi que le risque environnemental, qui correspond au risque que la Fédération subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de cette dernière. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Fédération au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où la Fédération exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Fédération dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats, aux médias sociaux et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2014. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure le gain à la date d'acquisition et les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm (tel que défini à la section « Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm »). Les frais comprennent les coûts liés à la transaction, à l'intégration des activités, ainsi que les frais de transformation. Pour les autres secteurs d'activité, ces coûts n'ont pas été significatifs.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers consolidés	360 \$	180 \$	212 \$
Gain à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm	(55)	-	-
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts	33	47	9
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages selon le rapport de gestion	338 \$	227 \$	221 \$

Prêts douteux bruts/prêts bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Ratio combiné

Le ratio combiné est utilisé comme mesure de rentabilité du secteur de l'assurance de dommages. Il correspond aux frais de sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Ratio des frais

Le ratio des frais est utilisé comme mesure de rentabilité. Il correspond aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Ratio des sinistres

Le ratio des sinistres est utilisé comme mesure de rentabilité. Il correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et les frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle et des intérêts versés aux détenteurs des parts de placement PL et PL-2 (qui ne donnent pas droit au partage des excédents), sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle et les parts de placement PL et PL-2.

Revenus*Revenus d'exploitation*

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations des caisses membres, les autres revenus provenant des caisses membres, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Présentation des revenus selon les états financiers consolidés			
Revenu net d'intérêts	1 177 \$	1 023 \$	871 \$
Primes nettes	7 006	6 018	5 662
Autres revenus			
Cotisations des caisses membres	339	304	313
Autres revenus provenant des caisses membres	597	540	473
Commissions sur prêts et cartes de crédit	615	598	549
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	365	349	300
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 025	2 249	(331)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	281	273	215
Revenus nets sur les autres placements	238	231	227
Revenus de change	74	70	58
Autres	101	198	211
Revenu total	12 855 \$	12 823 \$	9 403 \$
Présentation des revenus selon le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	1 177 \$	1 023 \$	871 \$
Primes nettes	7 006	6 018	5 662
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations des caisses membres	339	304	313
Autres revenus provenant des caisses membres	597	540	473
Commissions sur prêts et cartes de crédit	615	598	549
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	365	349	300
Revenus de change	74	70	58
Autres	101	198	211
Revenus d'exploitation	11 311	10 070	9 292
Revenus de placement			
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 025	2 249	(331)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	281	273	215
Revenus nets sur les autres placements	238	231	227
	1 544	2 753	111
Revenu total	12 855 \$	12 823 \$	9 403 \$

Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts bruts moyens.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités de la Fédération sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris la Fédération. D'autres réglementations, y compris celles du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), peuvent également régir certaines activités des entités de la Fédération, comme celles qui ont trait à l'assurance ou au courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. La Fédération gère l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise de la Fédération sont traitées aux pages 74 et 75 de ce rapport de gestion et aux pages 165 à 183 du rapport annuel 2015 de la Fédération.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Caisse centrale Desjardins constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Caisse centrale Desjardins US Branch, la succursale de la Caisse centrale Desjardins active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de « Financial Holding Company » (FHC) depuis le 22 octobre 2015.

Évolution du contexte réglementaire

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec d'alors a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences de nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. L'entrée en vigueur de la loi amendant le cadre législatif est présentement prévue pour 2016.

Le 26 novembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 57 : *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées*. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et vise principalement à modifier les règles de financement applicables aux régimes de retraite du secteur privé enregistrés au Québec. Elle reflète les travaux du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre et découle d'un consensus patronal-syndical qui se veut un compromis entre la sécurité des prestations et le respect de la capacité de payer des promoteurs de régimes. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité ne sera plus requis. Un règlement devrait être publié au printemps 2016 afin de préciser les détails techniques d'application de cette loi, notamment la grille de la provision de stabilisation et le contenu des politiques de financement et d'achat de rentes.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comportent, depuis le 1^{er} janvier 2013, des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu des lignes directrices sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujéti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire et ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles. Étant donné que des discussions ont lieu au regard de l'application aux entités coopératives des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence au niveau international, des modifications pourraient être apportées aux lignes directrices.

Le 28 mars 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières ciblées et d'alléger le fardeau de conformité imposé au secteur privé, le gouvernement canadien a déposé la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces modifications devraient entrer en vigueur en 2016. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin de connaître la date de leur entrée en vigueur.

Le 1^{er} août 2014, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique portant sur un régime proposé de protection des contribuables et de recapitalisation applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. La période de consultation s'est terminée en septembre 2014, mais aucune date de mise en œuvre n'a été fournie à ce jour. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, car le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

Le 16 décembre 2014, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-43 – *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*. Entre autres choses, cette loi modifie plusieurs lois pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Plus précisément, elle officialise le fait que la Banque du Canada ne peut consentir un prêt ou une avance à une société coopérative de crédit provinciale que si la province a consenti, par écrit, à l'indemniser pour les pertes découlant du prêt ou de l'avance qu'elle pourrait subir. Les politiques de la Banque du Canada sur l'aide d'urgence exigeaient déjà de tels engagements d'indemnisation des provinces depuis 2009. La loi met également fin aux accords de soutien financier à la liquidité conclus notamment entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (remplacée par l'AMF). Les dispositions de la loi portant sur les exigences en matière d'aide d'urgence et l'entente fédérale-provinciale relative à l'assurance-dépôts ne sont pas encore en vigueur. Le Mouvement Desjardins s'attend à ce que des ententes satisfaisantes avec les deux ordres de gouvernement soient négociées avant que ces dispositions entrent en vigueur afin que cette loi n'affecte pas la stabilité du système financier canadien.

Le 5 mai 2015, la Banque du Canada a lancé une consultation publique portant sur le cadre régissant ses opérations sur les marchés financiers et ses politiques d'octroi de l'aide d'urgence. La période de consultation a pris fin le 4 juillet 2015. Le 30 septembre 2015, la Banque du Canada a annoncé sa décision de mettre en œuvre les changements proposés dans le document de consultation diffusé en mai 2015. Les changements, qui sont entrés en vigueur le 30 septembre 2015, prescrivent notamment de réserver l'aide d'urgence aux institutions ayant mis en place des cadres crédibles de redressement et de résolution, et, dans certaines circonstances, d'accorder l'aide d'urgence à des institutions provinciales, comme les caisses et les coopératives de crédit ainsi que leurs centrales. Cette aide d'urgence aux institutions provinciales serait cependant limitée aux situations où elle serait nécessaire pour soutenir la stabilité du système financier canadien. La Banque du Canada publiera plus tard cette année une version mise à jour de l'énoncé de politique sur l'octroi de l'aide d'urgence, qui tiendra compte de ces changements.

La Réserve fédérale américaine (FED) a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation faite par des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2016 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. Les organismes de réglementation américains ont fait savoir qu'ils émettraient un avis repoussant cette date d'entrée en vigueur au 21 juillet 2017. Le Mouvement Desjardins continuera de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences afin de s'assurer de les respecter lors de leur entrée en vigueur.

Dû à l'obtention du statut de FHC, le Mouvement Desjardins devra respecter à partir de juillet 2016 les obligations se rapportant aux nouvelles normes *Enhanced Prudential Standards for Bank Holding Companies and Foreign Banking Organizations*. Des activités de mise en œuvre sont en cours afin d'assurer la conformité à cette réglementation dans le respect du calendrier imposé par la FED.

La *Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)* est une loi américaine visant à contrer l'évasion fiscale aux États-Unis en imposant aux institutions financières mondiales l'obligation d'identifier, de qualifier et de déclarer leurs titulaires de comptes qui sont des contribuables américains. Un accord a été signé par les gouvernements canadien et américain et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Le Mouvement Desjardins respecte ces obligations réglementaires.

L'Organisation de coopération et de développement économique a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la FATCA, mais au niveau international. Le Canada a confirmé son adhésion à cette norme à compter du 1^{er} juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes le 1^{er} mai 2018. Le Mouvement Desjardins a commencé des travaux afin de respecter cette nouvelle réglementation lors de son entrée en vigueur tout en ayant pour objectif de minimiser les impacts sur l'expérience membre et client.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins a évalué les incidences de cette norme et a amorcé des travaux visant à s'assurer de la conformité à cette dernière dès son entrée en vigueur.

1.0 LA FÉDÉRATION DES CAISSES DES JARDINS DU QUÉBEC

1.1 PROFIL ET STRUCTURE

CE QUE NOUS SOMMES

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement au sein du Mouvement des caisses Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et de leurs clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement ainsi que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Caisse centrale Desjardins assume les rôles de trésorier et de représentant officiel de la Fédération auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. Elle est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

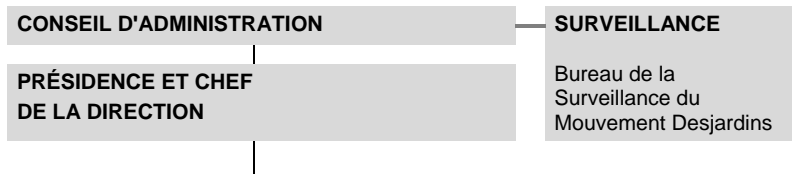
Par l'entremise du réseau des caisses du Mouvement Desjardins, la Fédération se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui en découlent animent ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où elle est présente. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent.

La volonté du Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il peut entretenir une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au nombre de caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation. Dans ce dernier cas, cela se fait au moyen des assemblées générales régionales, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes, de l'assemblée des représentants et du conseil d'administration de la Fédération ainsi que des commissions qui en émanent.

STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION

La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement Desjardins de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Ainsi, la Fédération et le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.



DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS ET DE LA FÉDÉRATION	SECTEURS D'ACTIVITÉ			
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages
FONCTIONS DE SOUTIEN	Financement	Capital de développement et Transfert d'entreprises	Assurance pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance automobile
Finances et Direction financière	Offre intégrée aux entreprises	Marché des capitaux	Régimes d'assurance collective	Assurance moto et véhicule récréatif
Performance, Gestion des risques, Conformité, Approvisionnement et Immobilier	Offre intégrée pour les marchés agricole et agroalimentaire	Services d'accès téléphonique et Internet	Épargne pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance habitation
Technologies et Services partagés	Services spécialisés	Services de paie	Épargne spécialisée	Assurance des entreprises
Trésorerie et Relations avec les investisseurs	Services de cartes et Monétique		Épargne-retraite collective	Assurance des animaux
Ressources humaines			Courtage et Gestion privée	Distribution de produits financiers
Marketing, Communications et Coopération				

FAITS SAILLANTS DE LA FÉDÉRATION

Excédents consolidés avant ristournes aux caisses membres de 1 137 M\$, en hausse de 242 M\$, ou de 27,0 %.

Poursuite des investissements significatifs dans la réalisation de projets à portée Mouvement et aux bénéficiaires des caisses.

Hausse de 12,3 % des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 11,3 G\$.

Croissance de 12,2 % de l'actif total, qui totalisait 128,7 G\$ au 31 décembre 2015.

Hausse de 16,5 % des dépôts qui se sont établis à 47,9 G\$.

Augmentation de 4,8 G\$, ou de 11,1 %, de l'encours des prêts totaux, qui a atteint 47,9 G\$.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts de 0,18 %.

Intégration des activités canadiennes de State Farm dans les différentes filiales de la Fédération.

Mise en place d'une nouvelle société de portefeuille réglementée, Desjardins Société financière inc.

FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Excédents avant ristournes aux caisses membres de 284 M\$, soit des excédents stables comparativement à ceux de l'exercice 2014.

Croissance de 35,0 % des encours des prêts aux entreprises, qui s'élevaient à 8,0 G\$ au 31 décembre 2015.

Maintien du ratio de prêts douteux bruts sur les prêts bruts à 0,18 %, ce qui reflète la grande qualité du portefeuille de prêts de la Fédération.

Croissance du volume d'affaires lié aux services de cartes de crédit de 4,2 % au 31 décembre 2015.

Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,2 millions de cartes de crédit et de 5,8 millions de cartes de débit émises au Canada.

Forte croissance des transactions des membres par Internet, qui ont atteint près de 1,2 milliard.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Augmentation de 22,4 % des excédents, qui sont passés de 411 M\$ en 2014 à 503 M\$ en 2015, un sommet historique pour le secteur.

Rentabilité record de l'assureur de personnes de 428 M\$.

Hausse de 24,8 % des ventes nettes de produits d'épargne, qui sont passées de 5 434 M\$ au 31 décembre 2014 à 6 781 M\$ au 31 décembre 2015.

Hausse de 26,0 % des ventes d'assurance à l'extérieur du Québec, avec un total de 160 M\$ au 31 décembre 2015, par rapport à 127 M\$ au 31 décembre 2014.

Dépassement du seuil de 4,0 G\$ de primes nettes en 2015.

Augmentation de 7,4 % des primes nettes d'assurance de personnes, qui totalisaient 3,8 G\$ au 31 décembre 2015, par rapport à 3,5 G\$ au 31 décembre 2014.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Excédents nets rajustés de 338 M\$ en hausse de 48,9 %.

Apport des activités canadiennes de State Farm aux excédents nets rajustés de 138 M\$ pour la première année.

Progression de 836 M\$, ou de 36,7 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,1 G\$.

Croissance organique des primes nettes de 7,6 % en raison d'initiatives dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 62,1 % en 2015, comparativement à 65,7 % en 2014.

Résultat technique de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. positif pour une 23^e année consécutive.

TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015	2014	2013
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 177 \$	1 023 \$	871 \$
Primes nettes	7 006	6 018	5 662
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	3 128	3 029	2 759
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	11 311	10 070	9 292
Revenus de placement ⁽¹⁾	1 544	2 753	111
Revenu total	12 855	12 823	9 403
Dotation à la provision pour pertes sur créances	302	265	203
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 431	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts	5 777	5 162	4 684
Impôts sur les excédents	208	198	257
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 137 \$	895 \$	1 000 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	284 \$	284 \$	265 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	503	411	389
Assurance de dommages	360	180	212
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(10)	20	134
	1 137 \$	895 \$	1 000 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	8,2 %	8,6 %	11,9 %
Taux de dotation ⁽¹⁾	0,66	0,68	0,62

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».⁽²⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.**TABLEAU 2 – BILAN**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015	2014	2013
Bilan			
Actif	128 657 \$	114 666 \$	99 898 \$
Prêts nets	47 931	43 161	34 907
Dépôts	47 922	41 122	34 624
Capitaux propres	13 587	11 727	9 984

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Le 1^{er} janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes, de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm). L'acquisition des activités d'assurance de dommages et de personnes a été réalisée par le transfert d'actifs et la prise en charge de passifs, alors que celle des autres activités s'est faite par l'achat d'actions de sociétés. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de se doter d'un réseau de distribution multiproduit lui donnant accès à une nouvelle clientèle et d'atteindre une taille, particulièrement en assurance de dommages, qui devrait lui procurer des avantages compétitifs. La section 2.1 présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats opérationnels combinés du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins a mis en place, le 1^{er} août 2015, une nouvelle société de portefeuille réglementée dans le but de se doter d'un véhicule de financement supplémentaire lui permettant d'améliorer son positionnement stratégique, de renforcer sa solidité financière et de créer de la liquidité pour des titres émis dans le cadre de financements de transactions d'acquisition. Cette nouvelle société, Desjardins Société financière inc., est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération et elle détient les participations du Mouvement Desjardins dans les sociétés suivantes : Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., Desjardins Société de placement inc., Western Financial Group Inc., Western Financial Insurance Company et Western Life Assurance Company. Desjardins Société financière inc. est assujettie, aux termes d'une décision de l'AMF datée du 30 juin 2015, à certaines dispositions de la *Loi sur les assurances* et de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* en application de l'article 478 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Le 1^{er} janvier 2016, le Mouvement Desjardins a complété le transfert sous Desjardins Société financière inc. d'autres participations dans diverses sociétés qu'il détient à part entière. Ainsi, Desjardins Société de placement inc. et Desjardins Gestion des opérations des produits de placements inc. ont été transférées sous Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, filiale en propriété exclusive de Desjardins Société financière inc.

1.3 PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2016

La Fédération élabore les orientations et les cibles financières soutenant les ambitions du Mouvement Desjardins énoncées dans son Plan stratégique 2013-2016. Les actions et réalisations de la Fédération s'inscrivent dans la poursuite des objectifs financiers du Mouvement Desjardins. Les perspectives financières présentées ci-dessous sont en lien avec ce plan stratégique.

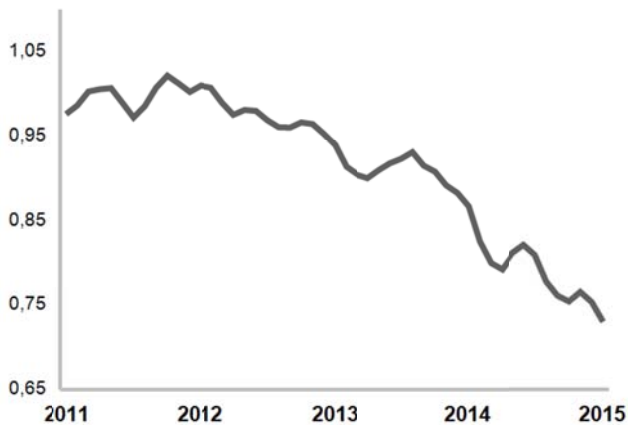
PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2016 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité stable dans un contexte de forte concurrence et de récentes baisses de taux sur le marché du financement et de la collecte d'épargne amenant une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité, qui sera suivie par des indicateurs sectoriels à partir de 2016, et pour laquelle un plan d'action spécifique est déjà en cours de réalisation par le Mouvement et ses diverses composantes, le contrôle des coûts et la gestion rigoureuse du capital demeureront au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité.

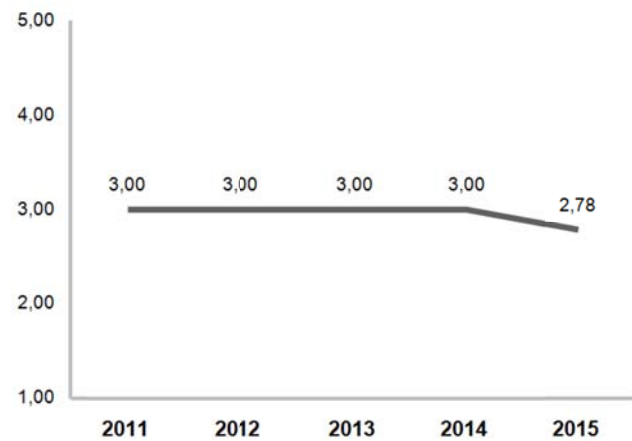
En vertu d'un traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition, les activités canadiennes de State Farm continueront d'être intégrées graduellement aux activités du Mouvement, ce qui solidifiera sa position dans l'ensemble du Canada.

1.4 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

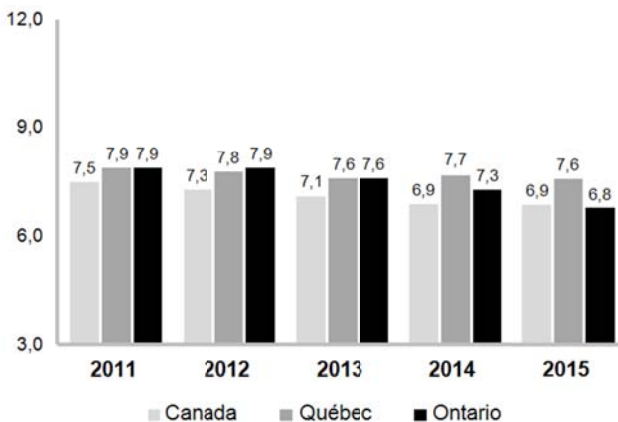
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US
(en \$ CA / \$ US)



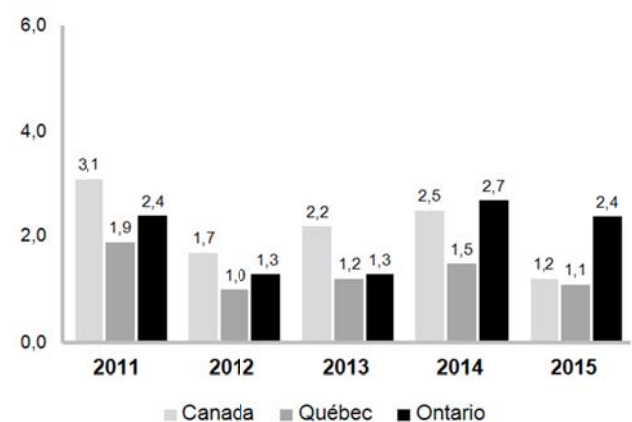
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE
(en %)



ÉVOLUTION DU PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2015

La croissance de l'économie mondiale a été faible en 2015. Elle est estimée à seulement 3,1 %. Les PIB réels des principaux pays industrialisés ont augmenté plus rapidement, mais leur performance a été atténuée par un ralentissement de ceux des économies émergentes. À l'intérieur de la zone européenne, les activités liées au crédit ont commencé à croître plus rapidement à la suite des mesures prises par la Banque centrale européenne. La faiblesse de l'euro a favorisé les exportations nettes. Le Japon a poursuivi sa croissance erratique, ayant enregistré un recul de son PIB au printemps pour ensuite afficher une progression. Les importations des pays émergents se sont contractées pour la première fois depuis la dernière crise financière. D'ailleurs, le manque de vigueur de l'économie de la Chine a inquiété les marchés financiers internationaux bien que le ralentissement du PIB réel chinois ait été contenu en 2015 avec une progression annuelle du PIB réel d'un peu moins de 7,0 %. Parmi les autres principales économies émergentes, l'Inde a connu d'excellents résultats alors que le Brésil et la Russie ont connu une contraction de leur économie en 2015.

Les marchés financiers ont été volatils en 2015. Après un premier semestre relativement favorable pour les investisseurs, les inquiétudes grandissantes concernant les pays émergents et une nouvelle baisse des prix des matières premières ont fait reculer la plupart des bourses au second semestre. Le S&P 500 a clos l'année 2015 avec une légère baisse de 0,7 % alors que la Bourse de Toronto, durement touchée par un nouveau recul des prix des matières premières, a enregistré une baisse de 11,1 %. L'absence de pression inflationniste et les politiques monétaires expansionnistes des pays industrialisés ont maintenu les taux obligataires à des niveaux très bas. Au Canada, le recul de l'activité économique au premier semestre a amené la Banque du Canada à abaisser ses taux directeurs en janvier et en juillet 2015, ce qui a entraîné une nouvelle diminution importante de la valeur du dollar canadien.

Les États-Unis ont de nouveau été affectés par un hiver rude en 2015. Bien que temporaire, cette situation, jumelée à un conflit de travail dans les ports de la côte ouest, à la force de la devise américaine et aux problèmes du secteur pétrolier, a contribué à ralentir la croissance en début d'année. La situation s'est améliorée au printemps, mais une faible variation des stocks a accompagné une croissance décevante à l'été et à l'automne. On note une progression de la consommation aux États-Unis, qui est observable principalement dans le marché des ventes automobiles. Plusieurs indicateurs économiques, dont celui lié au secteur de la fabrication, qui est victime de la force du dollar américain et de la faiblesse des investissements dans le secteur pétrolier, ont été faibles à la mi-année, ce qui a poussé la FED à attendre avant d'amorcer le relèvement des taux directeurs en décembre. Le secteur de l'habitation poursuit sa progression, surtout portée par les logements multiples, mais il demeure volatil.

Au Canada, une récession technique a été observée au premier semestre de 2015 alors que le PIB réel a légèrement reculé à l'hiver et au printemps. Cette récession se distingue des autres épisodes de récession répertoriés au pays. D'une part, l'ampleur du recul cumulatif du PIB réel est très faible comparativement aux autres récessions. D'autre part, les difficultés ne sont pas généralisées, mais plutôt concentrées régionalement et dans certains secteurs. L'élément déclencheur étant la baisse prononcée des prix de l'énergie, le recul a principalement été observé au sein des investissements non résidentiels du secteur de l'énergie alors que plusieurs projets d'expansion ont été annulés ou reportés. Cela a entraîné certains effets de diffusion dans d'autres secteurs d'activité, notamment chez les fabricants de machines et de matériel. L'effet de la récession s'est fait particulièrement ressentir dans les provinces productrices de pétrole, soit en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. L'effet sur les autres provinces a été plus faible, et leur croissance économique a été un peu plus robuste. L'été 2015 a été marqué par un rebond de l'économie canadienne. En outre, l'amélioration de la demande américaine et la dépréciation du dollar canadien ont été particulièrement favorables pour le commerce extérieur, qui a contribué positivement au PIB réel. Cependant, une nouvelle phase de réduction des prix des matières premières, combinée à des difficultés temporaires aux États-Unis, a ralenti significativement la croissance économique canadienne à la fin de 2015. Lorsque les données officielles seront publiées, le PIB réel canadien devrait avoir augmenté de 1,2 % en 2015. Enfin, les difficultés de l'économie canadienne et les deux baisses de taux directeurs décrétées par la Banque du Canada ont entraîné une diminution significative des taux obligataires canadiens l'an dernier, contrairement aux taux américains qui ont légèrement augmenté en 2015.

Au Québec, l'année a débuté avec une croissance économique supérieure aux attentes, mais qui s'est affaiblie par la suite. La hausse de l'activité économique a été légèrement supérieure à 1,0 %, comparativement à 1,5 % en 2014. Les ménages ont fait preuve de prudence dans leurs achats malgré la marge de manœuvre dégagée par la faiblesse des prix de l'essence. Le fardeau fiscal contraignant et le niveau élevé de l'endettement ont modéré leurs dépenses. Les ventes au détail ont d'ailleurs pratiquement stagné en 2015. La période d'ajustement du secteur résidentiel s'est poursuivie. Les mises en chantier ont diminué, notamment celles des copropriétés dont le marché affiche des surplus considérables. Le contrôle plus serré des dépenses des gouvernements a également modéré la croissance de l'économie du Québec. Les exportations ont toutefois poursuivi leur ascension, mais les investissements des entreprises n'ont pas amorcé leur redressement.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2016

La croissance économique mondiale devrait être un peu plus forte en 2016, mais sans afficher une véritable accélération. En zone euro, l'amélioration de la situation devrait se poursuivre, aidée par une devise qui restera relativement faible. Au Royaume-Uni, l'économie devrait être assez solide pour que la Banque d'Angleterre envisage de premières hausses de taux d'intérêt directeurs comme la FED. Au Japon, la croissance devrait être un peu plus rapide qu'en 2015. En Chine, le long virage de l'économie se poursuivra, et le PIB réel devrait croître de 6,5 % en 2016, ce qui est la nouvelle cible de croissance du gouvernement chinois. L'Inde devrait continuer à enregistrer une rapide progression de son économie à mesure que les réformes et la libéralisation de son économie sont mises en place. Après avoir chacun subi une récession en 2015, le Brésil et la Russie devraient voir leur croissance se stabiliser un peu. La hausse du PIB réel mondial devrait être de 3,3 % en 2016.

Une progression du PIB réel légèrement plus élevée à celle de 2015 est anticipée pour 2016 aux États-Unis, soit 2,5 % contre 2,4 %. Certains des facteurs qui ont miné la croissance en 2015 devraient encore avoir un effet négatif. La progression de la consommation devrait demeurer relativement rapide, appuyée par la bonne création d'emplois, la faiblesse des prix des biens importés, la bonne confiance des ménages et des prix de l'essence qui demeurent bas. Malgré le début des hausses de taux, l'investissement résidentiel devrait croître à un assez bon rythme, quoique moins rapidement qu'en 2015. On s'attend à ce que les investissements des entreprises reprennent un peu de tonus. Toutefois, le secteur extérieur devrait encore subir la force du dollar. Finalement, l'entente budgétaire de l'automne 2015 fait en sorte que le secteur public devrait accompagner la croissance au cours de l'année 2016. Il s'agirait de la première hausse des dépenses fédérales réelles depuis 2010. L'inflation devrait croître de 0,9 % en 2016. Le relèvement des taux directeurs américains entamé en décembre 2015 devrait se faire de façon graduelle avec deux hausses de taux de 25 points de base prévues en 2016. Combiné au contexte international fragile, cela devrait fortement limiter la remontée des taux obligataires.

Au Canada, après une croissance décevante estimée à seulement 1,2 % en 2015, la progression de l'économie devrait s'accélérer légèrement en 2016 avec un gain estimé de 1,5 %. Les prix du pétrole devraient éventuellement faire preuve d'une plus grande stabilité de sorte que les effets néfastes de l'ajustement du secteur de l'énergie devraient s'estomper graduellement. Le commerce extérieur devrait contribuer positivement au PIB réel alors que la vitalité de la demande américaine et la valeur plus faible du dollar canadien fourniront des conditions favorables. Les dépenses de consommation devraient continuer à progresser à un rythme semblable à celui des revenus. Après avoir connu un ralentissement en Atlantique, au Québec ainsi que dans les Prairies, les investissements résidentiels pourraient aussi commencer à ralentir en Ontario et en Colombie-Britannique. Il est également prévu que les administrations publiques contribueront davantage à la croissance économique en 2016, en particulier à compter de la mi-année, alors que le premier budget du gouvernement fédéral devrait comporter une accélération des investissements publics. Une réduction du fardeau fiscal de la classe moyenne a aussi été décrétée, ce qui pourrait être bénéfique pour les dépenses de consommation. Dans ces conditions, la Banque du Canada devrait maintenir ses taux directeurs inchangés tout au long de 2016. Une nouvelle baisse des taux directeurs canadiens est même envisageable et pourrait précéder un resserrement monétaire graduel vers la fin de 2017. L'environnement de bas taux d'intérêt devrait donc perdurer au Canada encore un bon moment, ce qui maintiendra ainsi les taux obligataires relativement faibles. Le dollar canadien devrait demeurer faible et il pourrait même encore reculer à court terme. Il devrait remonter quelque peu à partir de la mi-2016, à l'instar des prix du pétrole. Quant à l'activité boursière, après le recul de 11,1 % de l'indice S&P/TSX enregistré en 2015 et un début d'année 2016 encore très difficile, la recrudescence pressentie des prix de l'énergie au cours du deuxième semestre, et ce, parallèlement au renforcement attendu de la demande et à un ajustement à la baisse de l'offre, devrait permettre à la Bourse de Toronto de regagner vraisemblablement le terrain perdu et ainsi afficher un rendement positif à la fin de 2016.

Au Québec, l'année 2016 devrait être un peu plus favorable. La croissance des économies américaine et ontarienne ainsi que le dollar canadien, qui devrait se maintenir autour de 0,70 \$ US, devraient stimuler les exportations et permettre une relance des investissements industriels. L'amélioration du marché du travail et certains changements fiscaux pourraient mieux soutenir les ménages et favoriser ainsi leurs dépenses. L'injection de fonds publics dans les infrastructures et l'apport du commerce extérieur pourraient permettre au PIB réel de progresser de 1,3 % en 2016, par rapport au rythme de 1,1 % estimé pour 2015.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

2.1 INCIDENCE DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS CANADIENNES DE STATE FARM

Le 1^{er} janvier 2015, le Mouvement Desjardins a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes, de fonds communs, de prêts et d'assurance de prestations du vivant de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (ces activités étant collectivement désignées par « activités canadiennes de State Farm »). L'acquisition des activités d'assurance de dommages et de personnes a été réalisée par le transfert d'actifs et la prise en charge de passifs, alors que l'acquisition des autres activités s'est faite par l'achat d'actions de sociétés. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de se doter d'un réseau de distribution multiproduit lui donnant accès à une nouvelle clientèle et d'atteindre une taille, particulièrement en assurance de dommages, qui devrait lui procurer des avantages compétitifs.

Le tableau suivant présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats opérationnels consolidés de la Fédération.

TABLEAU 3 - INCIDENCE DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS CANADIENNES DE STATE FARM⁽¹⁾

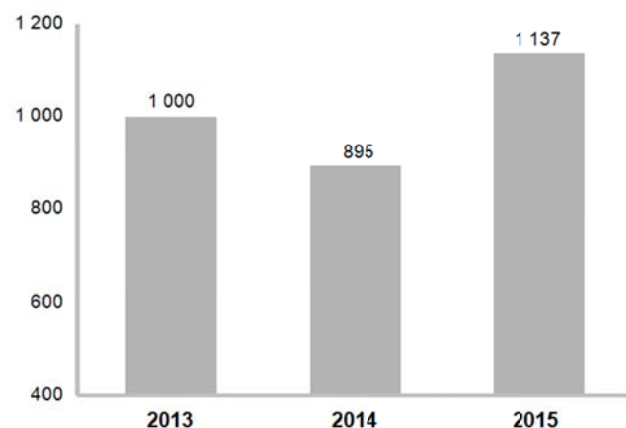
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015
Revenus d'exploitation	671 \$
Revenus de placement	177
Revenu total	848
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	369
Frais autres que d'intérêts	216
Impôts sur les excédents	63
Excédents avant ristournes aux caisses membres	200 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des frais, nets d'impôts, liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ainsi que du gain de 52 M\$ réalisé à la date d'acquisition.

2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES (en M\$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES EN 2015 (en %)

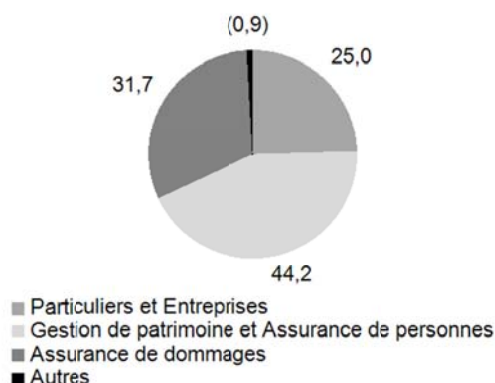


TABLEAU 4 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015	2014	2013
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 177 \$	1 023 \$	871 \$
Primes nettes	7 006	6 018	5 662
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	3 128	3 029	2 759
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	11 311	10 070	9 292
Revenus de placement ⁽¹⁾	1 544	2 753	111
Revenu total	12 855	12 823	9 403
Dotations à la provision pour pertes sur créances	302	265	203
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 431	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts	5 777	5 162	4 684
Impôts sur les excédents	208	198	257
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 137 \$	895 \$	1 000 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽²⁾			
Particuliers et Entreprises	284 \$	284 \$	265 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	503	411	389
Assurance de dommages	360	180	212
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(10)	20	134
	1 137 \$	895 \$	1 000 \$

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽²⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

EXCÉDENTS DE 2015

Pour l'exercice 2015, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 137 M\$, comparativement à 895 M\$ pour l'exercice 2014, soit une augmentation de 242 M\$, ou de 27,0 %. L'exercice a été marqué, entre autres, par l'apport des activités canadiennes de State Farm et la progression des affaires. Ainsi, les activités de financement, y compris les activités sur cartes de crédit, la croissance des actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits et les activités d'assurance ont contribué à l'augmentation des revenus d'exploitation.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 284 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 503 M\$ et de 360 M\$. Quant à la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, elle présente un déficit de 10 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,2 %, par rapport à 8,6 % pour l'exercice 2014. Cette baisse s'explique principalement par la croissance des parts de capital de la Fédération. Elle a été atténuée par la hausse des excédents avant ristournes aux caisses membres.

REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 5, se sont établis à 11 311 M\$, en hausse de 1 241 M\$, ou de 12,3 %, par rapport à 2014.

TABLEAU 5 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêts	1 177 \$	1 023 \$	871 \$
Primes nettes	7 006	6 018	5 662
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 6)	3 128	3 029	2 759
Total des revenus d'exploitation	11 311 \$	10 070 \$	9 292 \$

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

La Fédération a présenté, pour l'année 2015, un revenu net d'intérêts de 1 177 M\$, en hausse de 154 M\$, ou de 15,1 %, découlant principalement de la hausse de l'encours des prêts aux entreprises et de la croissance du portefeuille des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers.

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 988 M\$, ou de 16,4 %, pour s'établir à 7 006 M\$ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'explique principalement par les primes provenant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm représentant 803 M\$ et la croissance des affaires liées aux activités d'assurance.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

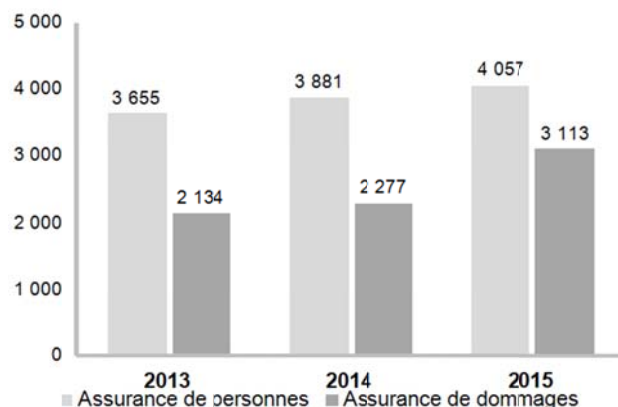
L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 4 057 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 3 881 M\$ pour l'exercice 2014, soit une hausse de 176 M\$, ou de 4,5 %. Les primes d'assurance ont augmenté de 259 M\$. Plus spécifiquement, les primes d'assurance individuelle ont atteint 746 M\$, soit une croissance de 168 M\$, ou de 29,1 %, dont 136 M\$ découlent de l'acquisition du portefeuille des activités canadiennes de State Farm, et les primes d'assurance collective se sont établies à 3 014 M\$, soit une croissance de 91 M\$, ou de 3,1 %, provenant de la progression des affaires. Les primes de rentes ont diminué de 83 M\$. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 89 M\$ des primes d'épargne collective en raison de la signature de contrats importants en 2014.

Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 3 113 M\$ en 2015, comparativement à 2 277 M\$ en 2014, soit une hausse de 836 M\$, ou de 36,7 %. Cette augmentation est attribuable aux activités canadiennes acquises de State Farm et à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

PRIMES NETTES⁽¹⁾

(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité à trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

TABLEAU 6 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Cotisations des caisses membres	339 \$	304 \$	313 \$
Autres revenus provenant des caisses membres	597	540	473
Commissions sur prêts et cartes de crédit	615	598	549
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	365	349	300
Revenus de change	74	70	58
Autres	101	198	211
Total des autres revenus d'exploitation	3 128 \$	3 029 \$	2 759 \$

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 3 128 M\$ pour 2015, soit une augmentation de 99 M\$, ou de 3,3 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les cotisations des caisses membres ont augmenté de 35 M\$, ou de 11,5 %, principalement en raison du transfert d'activités en provenance des caisses membres, à la suite notamment de la création de centres de services partagés, et de la hausse des investissements relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques qui visent le rehaussement de l'offre de services aux membres des caisses et aux clients. Les autres revenus provenant des caisses membres se sont établis à 597 M\$, soit une augmentation de 57 M\$, ou de 10,6 %, par rapport à 2014. Cette progression s'explique également par le transfert d'activités en provenance des caisses membres, tel que mentionné précédemment, et est atténuée par la baisse des revenus sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat de la Caisse centrale Desjardins découlant des fluctuations des marchés. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, ont totalisé 615 M\$ en 2015, soit une hausse de 17 M\$, ou de 2,8 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires.

Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 1 037 M\$, soit une hausse de 67 M\$, ou de 6,9 %. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits atténuée en partie par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde ont totalisé quant à eux 365 M\$ en 2015, soit une hausse de 16 M\$, ou de 4,6 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion. Les revenus figurant à la rubrique Autres ont diminué de 97 M\$ ou de 49,0 %, en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm de 146 M\$ qui a été compensée en partie par le gain de 52 M\$ réalisé au moment de cette transaction.

REVENUS DE PLACEMENT

TABLEAU 7 – REVENUS DE PLACEMENT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 025 \$	2 249 \$	(331)\$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	281	273	215
Revenus nets sur les autres placements	238	231	227
Total des revenus de placement	1 544 \$	2 753 \$	111 \$

Les revenus de placement se sont chiffrés à 1 544 M\$ pour 2015, soit une baisse de 1 209 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 1 224 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. La baisse s'explique également par les pertes de valeur comptabilisées au résultat et découlant de la forte volatilité des marchés financiers. Cette diminution a cependant été compensée par une hausse des revenus en provenance des placements acquis de State Farm et la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ont augmenté de 8 M\$, ou de 2,9 %, par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse s'explique principalement par des gains sur dispositions de titres supérieurs en 2015 par rapport à 2014 ainsi que par une hausse des revenus de placement acquis de State Farm. Ils ont été atténués par des dépréciations de titres plus élevées découlant de la forte volatilité des marchés financiers survenue au cours du troisième trimestre de 2015.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 12 855 M\$, un résultat stable par rapport à 2014.

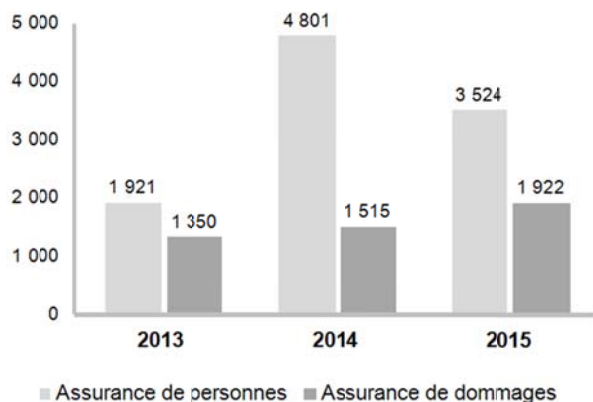
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 302 M\$ pour 2015, en hausse de 37 M\$, ou de 14,0 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation découle principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de la hausse du taux de perte de Services de cartes et Monétique, qui a été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts aux moyennes et grandes entreprises. Malgré cette hausse, la Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,18 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2014.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE⁽¹⁾

(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 5 431 M\$, en baisse de 872 M\$, ou de 13,8 %, par rapport à l'exercice 2014.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 3 524 M\$, en baisse de 1 277 M\$ comparativement à l'exercice 2014. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 1 451 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 267 M\$. La diminution des primes de rentes collectives de 89 M\$ ainsi que les gains d'expérience en assurance individuelle, groupe et entreprises et en épargne-retraite collective ont contribué à la diminution de ce poste. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements a aussi contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 50 M\$, atténuée par une variation en 2014 des provisions techniques de 24 M\$, qui avait aussi influencé favorablement les résultats. Au total, l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm a entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 69 M\$. Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont aussi été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des volumes d'affaires.

Secteur Assurance de dommages

Les charges du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 922 M\$ en 2015, par rapport à 1 515 M\$ en 2014, ce qui représente une augmentation de 407 M\$, ou de 26,9 %. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Elle a été atténuée par une amélioration du ratio des sinistres des assureurs de dommages, qui s'est établi à 62,1 % pour l'exercice 2015, alors qu'il était de 65,7 % en 2014. Cette amélioration s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm compensée en partie par une sinistralité moins favorable qu'en 2014 en assurance automobile dans les autres segments de marché.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

TABLEAU 8 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015	2014	2013
Rémunération et autres versements aux caisses membres	552 \$	487 \$	422 \$
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	1 826	1 589	1 478
Avantages sociaux	395	318	316
	2 221	1 907	1 794
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	397	351	321
Ententes de services et impartition	327	251	228
Communications	254	233	228
Autres	2 026	1 933	1 691
Total des frais autres que d'intérêts	5 777 \$	5 162 \$	4 684 \$

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 5 777 M\$, par rapport à 5 162 M\$ en 2014, soit une hausse de 615 M\$, ou de 11,9 %. Cette augmentation s'explique entre autres par les frais provenant des activités canadiennes acquises de State Farm représentant 216 M\$, la progression des affaires, notamment les activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, le transfert d'activités en provenance des caisses membres à la suite notamment de la création de centres de services partagés, ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance. Ils ont également été marqués par l'indexation annuelle des salaires et la hausse de la charge de retraite.

La Fédération a mis en place un programme « Action performance » visant à accroître l'efficacité et la productivité qui lui permettra de mieux se positionner face aux nouveaux défis concurrentiels de l'industrie des services financiers.

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 314 M\$, ou de 16,5 %, pour atteindre 2 221 M\$ en 2015. Cette croissance est principalement attribuable au transfert d'activités en provenance des caisses membres, tel que mentionné précédemment, à la progression des affaires et à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui ont eu un effet à la hausse sur le nombre d'employés, de même qu'à la hausse de la charge de retraite et à l'indexation annuelle des salaires et des avantages sociaux. Ce poste de dépenses a représenté 38,4 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts de la Fédération, alors que cette part avait été de 36,9 % en 2014. Pour l'année 2015, les salaires se sont chiffrés à 1 826 M\$, en hausse de 237 M\$, ou de 14,9 %, comparativement à 1 589 M\$ en 2014.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a augmenté, passant de 20,0 % en 2014 à 21,6 % en 2015, en raison principalement de la hausse de la charge de retraite.

AUTRES FRAIS

Pour 2015, la rémunération et les autres versements aux caisses membres se sont élevés à 552 M\$, en hausse de 65 M\$, ou de 13,3 %. Cette hausse s'explique principalement par la progression des versements aux caisses découlant de l'augmentation de la demande pour les produits garantis liés aux marchés et la croissance de l'encours moyen des Fonds Desjardins. Les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 397 M\$, par rapport à 351 M\$ en 2014, soit une hausse de 46 M\$, ou de 13,1 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique et de la radiation d'actifs. Les dépenses liées aux ententes de services et d'impartition ont atteint 327 M\$ en 2015, soit une augmentation de 76 M\$, ou de 30,3 %, par rapport à 2014 s'expliquant par la mise en place d'une entente de transition avec State Farm US. Les dépenses de communication, qui comprennent les coûts de téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont augmenté de 21 M\$, ou de 9,0 %, pour s'établir à 254 M\$ en 2015. Cette hausse découle principalement de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 026 M\$, en hausse de 93 M\$, ou de 4,8 %, comparativement à 2014. Cette augmentation s'explique notamment par l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Elles ont également été marquées par l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance et des frais de commissions ainsi que l'utilisation accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS par les clients des Services de cartes et Monétique.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

La Fédération est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit la Caisse centrale Desjardins et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chacune de ces entités peut bénéficier, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une entité a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. En raison de changements législatifs survenus en 2013, les taux réduits prévus dans le régime d'imposition fédéral et applicables aux caisses de crédit seront éliminés graduellement d'ici 2017.

Par ailleurs, les entités de la Fédération qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres pour l'exercice 2015 présentée à l'état consolidé du résultat a totalisé 208 M\$, soit une augmentation de 10 M\$ par rapport à l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il est passé de 18,2 % à 15,5 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2015, Les impôts indirects des entités de la Fédération s'élevèrent à 932 M\$, comparativement à 726 M\$ en 2014.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2014 ET 2013

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013.

Au terme de l'exercice 2014, la Fédération présentait des excédents avant ristournes aux caisses membres de 895 M\$, comparativement à 1 000 M\$ pour l'exercice 2013, soit une diminution de 105 M\$, ou de 10,5 %. L'exercice avait été marqué par des investissements significatifs, nets d'impôts, de 129 M\$ engagés dans la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement et principalement au bénéfice du réseau des caisses. Les projets tels qu'Avantages membre Desjardins, la transformation accélérée du réseau et de conformité visaient l'amélioration de l'offre de produits et services aux membres et aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins, au meilleur coût. De plus, les résultats de 2014 tenaient compte des investissements liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm de 47 M\$, nets d'impôts. Pour l'exercice 2013, le total de ces investissements avait été de 40 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,6 %, par rapport à 11,9 % en 2013. Cette baisse était due aux investissements significatifs engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, à la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement ainsi qu'à la hausse des capitaux propres moyens à la suite des récentes émissions de parts de capital de la Fédération.

Résultats sectoriels

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était élevée à 284 M\$, ou à 31,7 % des excédents de 2014. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 411 M\$ et de 180 M\$ représentant 45,9 % et 20,1 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution avait été de 20 M\$, ou de 2,3 % des excédents.

Pour l'exercice financier 2014, les excédents avant ristournes aux caisses membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises avaient augmenté de 19 M\$, ou de 7,2 %, par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse était essentiellement attribuable à la progression des affaires, notamment des activités de prêts aux entreprises et des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

Les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes avaient augmenté de 22 M\$, ou de 5,7 %, par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse était en grande partie attribuable à la variation de la juste valeur d'instruments financiers liés à la participation détenue dans Qtrade Canada Inc. qui avait affecté défavorablement les résultats de l'exercice 2013. Cette hausse avait cependant été atténuée par les activités d'assurance de personnes qui avaient connu notamment des gains d'expériences moins élevés en 2014.

Les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages avaient diminué de 32 M\$, ou de 15,1 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2013. Les excédents nets rajustés des frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm étaient en hausse de 2,7 % comparativement à ceux de l'exercice 2013 principalement en raison de la croissance des affaires.

Résultats consolidés

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'établissaient à 10 070 M\$, en hausse de 778 M\$, ou de 8,4 %, par rapport à 2013. Le revenu net d'intérêts de 1 023 M\$ était en hausse de 152 M\$, ou de 17,5 %, sur une base annuelle, grâce principalement à la croissance du portefeuille de prêts de 8,3 G\$, ou de 23,6 %.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 356 M\$, ou de 6,3 %, pour s'établir à 6 018 M\$ au 31 décembre 2014. Les primes nettes d'assurance de personnes et de rentes affichaient une hausse de 6,2 % par rapport à 2013 et atteignaient 3 881 M\$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 2 277 M\$ en 2014, comparativement à 2 134 M\$ en 2013, soit une hausse de 6,7 %.

Les autres revenus provenant des caisses membres s'étaient établis à 540 M\$, soit une augmentation de 67 M\$, ou de 14,2 %, par rapport à 2013. Cette hausse s'expliquait par l'accroissement des revenus sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat de la Caisse centrale Desjardins découlant des fluctuations des marchés. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, avaient totalisé 598 M\$ en 2014, soit une hausse de 49 M\$, ou de 8,9 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires. Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 970 M\$, soit une hausse de 115 M\$, ou de 13,5 %. Cette croissance s'expliquait en partie par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits, la constatation des revenus de courtage à la suite notamment d'une prise de participation dans Qtrade Canada Inc. réalisée au deuxième trimestre de 2013 et l'accroissement des activités liées aux marchés des capitaux. L'augmentation des revenus de commissions découlant principalement de la croissance organique et des acquisitions réalisées par Western Financial Group Inc. avait également contribué à cette hausse qui avait été atténuée par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde avaient totalisé quant à eux 349 M\$ en 2014, soit une hausse de 49 M\$, ou de 16,3 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion.

Les revenus de placement étaient de 2 753 M\$ et avaient augmenté de 2 642 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse était majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations et de celui des instruments financiers dérivés découlant en grande partie des fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes, qui avaient évolué dans des directions opposées au cours des exercices 2013 et 2014. En raison de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs, cette hausse avait été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui avait entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. De plus, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements avaient augmenté, car les gains réalisés sur la vente de placements avaient été plus importants en 2014.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 265 M\$, en hausse de 62 M\$, ou de 30,5 %, par rapport à 2013. Cette variation s'expliquait principalement par l'évolution du profil de risque et par la prise de provisions collectives due à la croissance du portefeuille de prêts et des engagements hors bilan. Malgré cette hausse, la Fédération avait continué de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,18 % au 31 décembre 2014, soit un ratio semblable à celui de 0,19 % qui avait été enregistré au terme de la période correspondante de 2013.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient augmenté de 3 044 M\$, ou de 93,4 %, et s'établissaient à 6 303 M\$ au 31 décembre 2014. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 4 801 M\$, en hausse de 2 880 M\$ comparativement à l'exercice 2013. Cette variation s'expliquait surtout par une augmentation de 2 754 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements de 2 571 M\$. L'augmentation de 86 M\$ des primes de rentes collectives avait aussi contribué à la hausse des provisions techniques. Ces charges avaient également été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des affaires. Quant aux charges du secteur Assurance de dommages, elles avaient totalisé 1 515 M\$ en 2014 par rapport à 1 350 M\$ en 2013, ce qui représentait une hausse de 165 M\$, ou de 12,2 %. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages du secteur avait été de 65,7 % pour l'exercice 2014, comparativement à 66,8 % en 2013. Cette baisse s'expliquait principalement par un ratio des sinistres inférieur en assurance de biens et en assurance des entreprises en raison des conditions climatiques favorables. Elle avait été compensée en partie par une augmentation du ratio des sinistres en assurance automobile principalement attribuable à l'évolution favorable des sinistres des années précédentes, qui avait été inférieure à celle de 2013. Ces charges avaient également été affectées par une hausse des frais de sinistres découlant de la croissance des affaires.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 5 162 M\$ par rapport à 4 684 M\$ en 2013, en hausse de 478 M\$, ou de 10,2 %. Cette augmentation s'expliquait principalement par des investissements significatifs de 170 M\$ engagés en 2014 dans la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement et principalement au bénéfice du réseau des caisses. Les projets tels qu'Avantages membre Desjardins, la transformation accélérée du réseau et de conformité visaient l'amélioration de l'offre de produits et services aux membres et aux clients pour mieux répondre à leurs besoins, au meilleur coût. Les sommes engagées dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm de 62 M\$ en 2014 avaient également contribué à la hausse des frais autres que d'intérêts. Pour 2013, le total de ces investissements avait été de 54 M\$.

Les frais autres que d'intérêts avaient aussi été marqués par la croissance des affaires, qui avait entraîné une hausse du nombre moyen de ressources ainsi qu'une augmentation des frais de commissions, l'indexation annuelle des salaires ainsi que l'ajout des frais de Qtrade Canada Inc. à la suite d'une prise de participation dans celle-ci au deuxième trimestre de 2013. Cette hausse avait cependant été atténuée par la diminution des dépenses liées à certains programmes.

2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et des clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

PROFIL

Les services aux particuliers et les services aux entreprises présentent des caractéristiques économiques similaires et ils offrent une gamme de produits et services comparables en utilisant le même réseau de distribution. Ils sont soumis au même environnement réglementaire, et leur performance est évaluée conjointement. Ces services sont ainsi regroupés et appelés « secteur Particuliers et Entreprises ». Le secteur Particuliers et Entreprises a la responsabilité de faire évoluer et de commercialiser une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il conçoit des produits répondant notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenue, d'épargne, de services de cartes et de monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

Il soutient les caisses et leurs centres de services dans la distribution des produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 47 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités liées aux opérations de convenance et d'épargne englobent l'épargne fluctuante, y compris les comptes courants et l'épargne à terme. Elles regroupent aussi plusieurs services spécialisés, dont la conversion de devises et les transferts de fonds. L'offre de ce secteur se décline également en activités axées sur l'accompagnement des petites, des moyennes et des grandes entreprises à tous les stades de leur parcours entrepreneurial tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Les activités des **Services de cartes et Monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec complétés par de l'accompagnement à chacune des étapes de leur croissance. Par l'entremise de Desjardins Capital de risque inc., qui gère les actifs de Capital régional et coopératif Desjardins, le secteur appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts, et valorise et contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Augmentation de la satisfaction des membres des caisses et des clients de la Fédération en simplifiant et en rehaussant leur expérience :
 - Implantation de la solution mobile Desjardins pour montre intelligente (infosolde et Hop-Ép@rgne).
 - Modernisation des sites AccèsD et AccèsD Affaires pour demeurer parmi les meneurs de l'industrie et, surtout, se préparer au virage important imposé par le numérique. Ces modifications faciliteront également l'ajout d'éventuelles fonctionnalités découlant des attentes des utilisateurs grâce à une ergonomie rehaussée.
 - Lancement de la solution de paiement Monetico Mobile.
 - Déploiement du dépôt à distance par scanner pour les entreprises.
 - Déploiement de l'application « Gérez et facturez » pour aider les entrepreneurs dans la gestion quotidienne de leur entreprise.
- Fidélisation des membres des caisses et des clients de la Fédération, et croissance de leur nombre par des offres et des partenariats distinctifs :
 - Lancement d'une offre globale, intégrée, adaptée aux besoins des étudiants et comprenant notamment des transactions sans frais, une marge de crédit à taux avantageux, une carte de crédit avec récompenses ainsi que des avantages et des rabais réservés aux membres du Mouvement Desjardins.
 - Ouverture de deux nouveaux centres de services 360^d à proximité des campus de l'Université Concordia et de l'UQAM afin d'offrir à la clientèle des 18 à 30 ans un accompagnement complet et personnalisé pour la réalisation de leurs projets. Le Mouvement a également procédé à l'ouverture de son premier pôle suprarégional sur le territoire du Marché Central de Montréal afin de mieux joindre la clientèle des nouveaux arrivants au Québec.
 - Lancement d'une vaste initiative de sensibilisation, « Devenir entrepreneur », qui sera déployée sur trois ans. L'objectif de cette initiative, conçue en partenariat avec d'autres leaders du secteur financier, est de mettre en place les meilleures conditions pour inciter les jeunes à considérer le métier d'entrepreneur.
 - Lancement des cartes Best Buy.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie financière canadienne n'a pas connu de bouleversements importants en 2015. On y dénombre près de 660 coopératives d'épargne et de crédit, dont environ 50 % font partie du Mouvement Desjardins. On compte également quelque 80 institutions bancaires canadiennes et étrangères.

Dans l'industrie canadienne des services bancaires, l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 2 571 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 5,4 % annuellement, par rapport à une augmentation de 6,1 % enregistrée au 31 décembre 2014. L'épargne personnelle bilan totalisait environ 1 268 G\$ à la même date, une progression annuelle de 4,6 %, comparativement à une majoration de 3,6 % observée un an auparavant. Malgré un contexte économique et financier incertain, le système financier canadien est demeuré très solide.

En 2015, la croissance de la demande de crédit hypothécaire résidentiel a ralenti quelque peu au Québec. En effet, l'encours des prêts dans ce marché, qui était estimé à 271 G\$ au 31 décembre 2015, a affiché une croissance annuelle de 4,8 %, comparativement à un rythme de 5,3 % à la fin de 2014. Le repli dans le secteur de la construction neuve, qui s'est traduit par une baisse de 2,3 % des mises en chantier, a été compensé par la reprise de la vente de maisons existantes avec une hausse de 5,1 % des transactions. Au chapitre du crédit à la consommation au Québec, la demande d'emprunt s'est également essouffée en raison notamment de la croissance moins rapide des dépenses des ménages. Son encours était estimé à 72 G\$ au 31 décembre 2015, soit une augmentation annuelle de 2,2 %, par rapport à une hausse de 3,4 % enregistrée un an plus tôt.

Quant à la croissance de la demande dans le domaine du crédit commercial et industriel au Québec, dont l'encours des prêts était estimé à 108 G\$ au 31 décembre 2015, elle s'est accélérée au cours de l'année. En effet, elle affichait une cadence annuelle de 6,0 % à la même date, comparativement à une majoration de 4,8 % observée au 31 décembre 2014. Du côté du crédit agricole, l'encours des prêts était estimé à 16 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 6,3 % annuellement, par rapport à une progression de 7,5 % enregistrée un an auparavant.

Au chapitre de la collecte d'épargne personnelle bilan au Québec, une décélération a été observée en 2015. En effet, son encours, qui était estimé à 216 G\$ au 31 décembre 2015, a crû de 2,0 % annuellement, alors qu'il avait affiché une augmentation de 3,5 % à la fin de 2014. Malgré les difficultés qu'ont connues les marchés boursiers en 2015, les produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières, sont encore une solution de rechange à l'épargne personnelle bilan pour bon nombre d'épargnants, surtout dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt qui a perduré. Toutefois, l'encours de ces produits hors bilan au Québec, qui était estimé à 445 G\$ au 31 décembre 2015, avait augmenté de 6,2 % annuellement à la même date, alors qu'il avait progressé de 13,1 % un an plus tôt.

L'environnement économique et financier canadien influence évidemment l'évolution du secteur d'activité Particuliers et Entreprises du Mouvement Desjardins. En 2015, l'activité économique au Canada a ralenti passablement, et ce sont principalement les investissements non résidentiels qui ont affecté la croissance alors que les dépenses dans le domaine de l'énergie ont chuté de façon importante en réaction à la baisse des prix du pétrole. Cependant, ce ralentissement a surtout été enregistré au sein de certains secteurs d'activité et dans certaines régions productrices de pétrole. Ce climat plus difficile et les incertitudes concernant l'économie mondiale ont amené la Banque du Canada à abaisser ses taux directeurs à deux reprises, soit de 25 points de base en janvier et en juillet 2015, pour fixer son taux cible des fonds à un jour à 0,50 %. Elle devrait maintenir ses taux directeurs inchangés tout au long de 2016. Le contexte de faibles taux d'intérêt devrait donc continuer d'exercer de la pression sur les marges bénéficiaires de l'industrie.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent sur des modèles d'affaires ciblés que ce soit par la qualité et l'uniformité dans les services aux particuliers ou comme partenaires des PME au Québec. Leurs stratégies sont basées principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc toujours très vive. Tous adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître. L'innovation est devenue un incontournable dans cette lutte pour les parts de marché et la satisfaction du client. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été déployées en ce sens en 2015 telles que la création de laboratoires ou de sites de développement numérique.

Parallèlement, plusieurs géants de la technologie tels que Google, Apple, Facebook et Amazon font directement concurrence aux institutions financières traditionnelles ou concluent des partenariats importants avec elles.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2016

Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de chef de file en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels. Pour ce faire, des normes de service élevées et l'augmentation de la satisfaction des membres des caisses et des clients seront au cœur de ses priorités de la prochaine année. L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend apporter sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance pérenne. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Les priorités de ce secteur pour 2016 visent une prestation de services de haut niveau auprès des membres des caisses et de ses clients, une croissance soutenue, particulièrement dans certains marchés à fort potentiel, et la poursuite des efforts en matière d'efficacité. Plus particulièrement, il entend :

- créer de la valeur pour les membres des caisses et les clients en mettant l'accent sur leur satisfaction et en établissant avec eux une relation durable et évolutive;
- viser l'excellence du service aux membres des caisses et aux clients en concevant et en mettant en place des améliorations concrètes fondées sur les commentaires des membres tant dans le réseau que dans les secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins;
- poursuivre la promotion des leviers distinctifs que sont les Avantages membres Desjardins et l'éducation financière;
- accroître le nombre de membres des caisses et de clients, la détention de produits et les volumes d'affaires en s'appuyant sur une approche adaptée aux besoins des clientèles prioritaires;
- maintenir et consolider son leadership;
- innover pour simplifier et rehausser l'offre et les fonctionnalités dans les canaux virtuels afin de renforcer la relation avec les membres des caisses et les clients;
- poursuivre la croissance pancanadienne du secteur Monétique;
- poursuivre le déploiement du centre d'affaires en ligne pour une prise en charge optimale des petites entreprises;
- développer l'offre de produits et services à l'international pour les entreprises canadiennes;
- soutenir davantage les membres dans leurs projets et événements de vie dans l'ensemble des canaux (mobile, site Web, centres d'appels, caisses).

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

TABLEAU 9 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

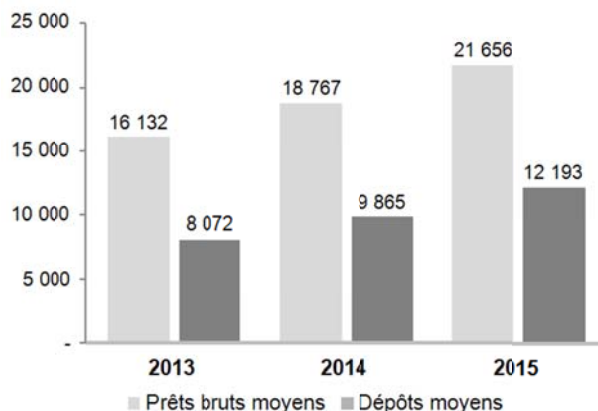
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015	2014 ⁽¹⁾	2013
Revenu net d'intérêts	949 \$	831 \$	710 \$
Autres revenus d'exploitation	1 392	1 323	1 211
Revenus d'exploitation	2 341	2 154	1 921
Revenus de placement	4	3	27
Revenu total	2 345	2 157	1 948
Dotation à la provision pour pertes sur créances	302	265	203
Frais autres que d'intérêts	1 690	1 542	1 421
Impôts sur les excédents	69	66	59
Excédents avant ristournes aux caisses membres	284	284	265
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouverts	-	-	38
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	284 \$	284 \$	227 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	280 \$	281 \$	223 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	4	3	4
Indicateurs			
Prêts bruts moyens ⁽²⁾	21 656 \$	18 767 \$	16 132 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	12 193	9 865	8 072
Taux de dotation ⁽²⁾	1,39 %	1,41 %	1,26 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,18	0,18	0,20

⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

PRÊTS BRUTS ET DÉPÔTS MOYENS

(en M\$)



Comparaison des exercices 2015 et 2014

Pour l'exercice 2015, les excédents avant ristournes aux caisses membres générés par le secteur Particuliers et Entreprises ont été de 284 M\$, soit des excédents identiques à ceux de l'exercice 2014.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 2 341 M\$, en hausse de 187 M\$, ou de 8,7 %. Ils ont été marqués par une augmentation du revenu net d'intérêts de 118 M\$, ou de 14,2 %, découlant principalement de la progression de l'encours des prêts aux entreprises de 2,2 G\$ et du portefeuille des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers de 870 M\$, depuis un an.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 69 M\$, ou de 5,2 %, comparativement à l'exercice 2014, pour atteindre 1 392 M\$. Cette hausse provient principalement de la croissance des activités, dont celles des cartes de crédit et de financement au point de vente, et de la hausse des transactions automatisées effectuées par les membres des caisses au moyen d'AccèsD, qui a entraîné une progression des revenus en provenance des caisses membres. Cependant, la diminution des revenus liés à certains programmes a contrebalancé en partie cette hausse.

Les revenus de placement sont demeurés stables.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 2 345 M\$, soit une hausse de 188 M\$, ou de 8,7 %, par rapport à l'exercice 2014.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 302 M\$ pour l'exercice 2015, en hausse de 37 M\$, ou de 14,0 %, par rapport à celle de l'exercice 2014. Cette augmentation découle principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de la hausse du taux de perte de Services de cartes et Monétique, qui a été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts aux moyennes et grandes entreprises. Le secteur Particuliers et Entreprises a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts s'établissait à 0,18 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2014.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 148 M\$, ou de 9,6 %, comparativement à la même période en 2014, pour s'élever à 1 690 M\$. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles d'AccèsD. Des investissements relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques visant notamment le rehaussement de l'offre de services aux membres des caisses et aux clients ont également contribué à cette hausse. La hausse des frais autres que d'intérêts a cependant été atténuée par la diminution des dépenses liées à certains programmes.

2.3.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives. Depuis le 1^{er} janvier 2015, il comprend également les activités canadiennes en assurance de personnes acquises de State Farm.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de conception et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes et de rentes de plus de 4,0 G\$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne-retraite tant sur une base individuelle que collective. Les produits et les services de cette filiale sont offerts aux membres du Mouvement Desjardins ainsi qu'à d'autres clientèles partout au Canada.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les conseillers et les planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par Internet au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 47 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives, des groupes et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration de régimes.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer sa retraite, planifier un voyage ou financer les études de ses enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placement spécialisés, comme des fonds et des solutions de placement ainsi que des placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et aux clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration de l'expérience des membres et des clients grâce à la diversification de l'offre :
 - **Module E³nergie**, un nouveau service d'intelligence d'affaires en épargne-retraite collective qui vise à accélérer le processus d'engagement des participants en cherchant à maintenir le leadership en matière d'éducation financière.
 - Révision entière de l'assurance pour les groupes et les entreprises **Parcours assurance santé** afin d'offrir un produit de transformation plus complet aux adhérents qui prennent leur retraite ou quittent leur emploi, ou dont le régime d'assurance collective prend fin.
 - Déploiement de l'offre **Service Signature** dans la région des Cantons-de-l'Est. À compter de 2016, cette offre sera graduellement déployée dans d'autres régions du Québec.
 - Lancement des placements garantis liés au marché **Placement garanti Occasion – Sélection canadienne, Placement garanti Occasion – Sélection outre-mer et Placement garanti sur mesure 1 M\$ et plus** pour les membres aisés et fortunés.
 - Lancement des **Fonds Desjardins** dans le réseau acquis de State Farm.
 - Lancement de quatre nouveaux **Fonds IBrix**, l'une des premières familles de fonds en gestion passive améliorée au Canada, dont le gestionnaire de portefeuille expert est Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
 - **Offre intégrée de la Gestion privée Desjardins**, une offre de service complète, axée sur les volets de l'optimisation fiscale, du transfert d'entreprise et intergénérationnel, de la philanthropie et du placement, et intégrée dans une seule grille tarifaire pour mieux répondre aux besoins de la clientèle fortunée. Lancement de l'offre de services financiers et de financement afin de réunir tous les services du Mouvement Desjardins au même endroit pour les membres ou les clients. De plus, les services fiduciaires sont dorénavant offerts à l'extérieur du Québec.
 - Lancement par le secteur du courtage en ligne de **l'ouverture de compte intelligent** et de la **nouvelle fonctionnalité « Ordres conditionnels »**, dont la convivialité et la simplicité contribuent à améliorer l'expérience client.
- Reconnaissances reçues :
 - Valeurs mobilières Desjardins a remporté la première position parmi ses pairs québécois en matière de satisfaction des conseillers en placement, attribuée par le mensuel *Finance et Investissement*.
 - Une nouvelle fois, le secteur de l'épargne-retraite collective a obtenu le plus haut résultat et la mention « Excellent » dans le dernier rapport de Dalbar, *2015 Trends & Best Practices in Investor Statements Report*, pour son relevé financier.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et de l'assurance de personnes se profile sur le patrimoine financier discrétionnaire des ménages canadiens. Ce patrimoine représentait, à la fin de 2014, un encours total de 3 605 G\$. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 8,4 % au cours des trois dernières années, et de 9,4 % au cours de la dernière année. La performance des marchés boursiers a principalement favorisé cette croissance.

Une division de la gestion de patrimoine fait maintenant partie de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et de services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale des différents segments de la clientèle aisée et fortunée, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir cette clientèle et de la fidéliser.

Dans ce contexte de besoins exigeants, le conseiller financier occupe plus que jamais une place prépondérante quant à l'information pertinente, à la vente et au suivi relationnel. Qu'il travaille dans un établissement ou qu'il soit « mobile », il conserve la même importance auprès des clients afin d'assurer la profitabilité durable de leur portefeuille. L'industrie répond également de façon proactive aux désirs d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et des réseaux sociaux.

Cinq grandes sociétés ont accaparé 76,0 % du marché canadien de l'assurance de personnes en 2014. Ce taux illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Cette dernière a dû composer de nouveau en 2015 avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une légère croissance économique canadienne. Elle a tout de même progressé à un rythme de 7,7 % depuis 2007 et a enregistré en 2014 un revenu de primes de 99,4 G\$. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie occupe la première position au Québec et se classe au cinquième rang au Canada en matière de primes souscrites. Près de 22 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un volume d'affaires totalisant 4,2 billions de dollars. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé en 2014 des prestations se chiffrant à 83,5 G\$.

Les produits d'assurance de personnes continuent d'être distribués de façon traditionnelle, c'est-à-dire à l'intérieur d'une relation de conseil et de rencontres en personne, dans une proportion de 86,7 % des cas. Les succursales des établissements de crédit, les centres d'appels, les agences, le publipostage et Internet servent également de réseaux de distribution.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2016

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise à se positionner comme un chef de file en matière de gestion de patrimoine auprès des personnes aisées et des entrepreneurs. Pour ce faire, il s'appuie sur une offre distinctive combinant des placements, de l'assurance et des services-conseils. Il entend également conserver son leadership en assurance de personnes dans les marchés individuel et collectif par un développement accéléré à l'échelle canadienne. Il se concentre à la fois sur la croissance rentable de ses activités et le maintien de son excellente solidité financière.

Se différencier par une excellente expérience client afin d'accroître la satisfaction des membres des caisses et des clients constitue l'un des axes stratégiques prioritaires de ce secteur. Sa croissance stratégique proviendra d'une meilleure exploitation de ses attributs sur le plan de la distribution. Il tirera ainsi pleinement profit des possibilités offertes par le Mouvement Desjardins, de la mise en marché d'offres nouvelles et ciblées ainsi que des occasions d'acquisition et de partenariat. En mettant en place des processus opérationnels simplifiés et automatisés, il réduira ses coûts unitaires et bénéficiera de gains d'efficacité qui se traduiront par des avantages pour les membres et les clients.

Les priorités de ce secteur pour 2016 sont les suivantes:

- Proposer aux membres et aux clients une offre intégrée et adaptée particulièrement à leurs besoins afin de leur faire vivre une expérience client exceptionnelle;
- Assurer l'évolution de l'offre de produits pour mieux l'adapter aux besoins particuliers de chaque segment de clientèle tout en prenant en considération la présence de réseaux de distribution diversifiés;
- Accélérer la croissance à l'échelle canadienne en optimisant le potentiel de chaque réseau de distribution et en misant sur des offres de service concurrentielles et des partenariats d'affaires solides;
- Faire évoluer l'ensemble des systèmes en associant le plan de modernisation des infrastructures technologiques et le cycle de vie des technologies;
- Améliorer l'efficacité des activités en optimisant les processus clés afin de mieux répondre aux attentes variées des membres et des clients;
- Poursuivre l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

TABLEAU 10 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014 ⁽¹⁾	2013
Revenu net d'intérêts	- \$	2 \$	3 \$
Primes nettes	4 057	3 881	3 655
Autres revenus d'exploitation	1 263	1 158	1 014
Revenus d'exploitation	5 320	5 041	4 672
Revenus (pertes) de placement	942	2 193	(452)
Revenu total	6 262	7 234	4 220
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 524	4 801	1 921
Frais autres que d'intérêts	2 104	1 925	1 777
Impôts sur les excédents	131	97	133
Excédents nets de l'exercice	503 \$	411 \$	389 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	392 \$	370 \$	392 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	111	41	(3)
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	6 781 \$	5 434 \$	3 581 \$
Ventes d'assurance	451	458	463
Primes d'assurance collective	3 014	2 923	2 795
Primes d'assurance individuelle	746	578	554
Primes de rentes	297	380	306
Encaissements liés aux fonds distincts	1 705	1 887	1 060

⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

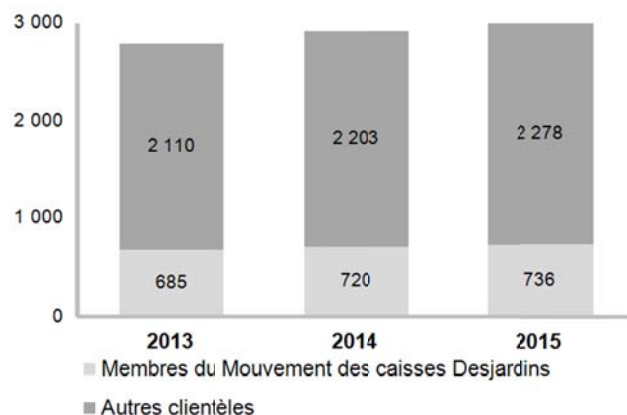
TABLEAU 11 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

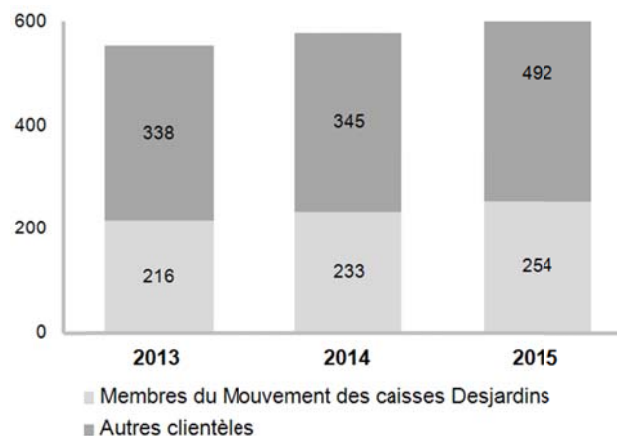
(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Prestations d'assurance et de rentes	2 889 \$	2 754 \$	2 602 \$
Variation des provisions techniques	477	1 928	(826)
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	158	119	145
Total	3 524 \$	4 801 \$	1 921 \$

**PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**

(en M\$)

**PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION**

(en M\$)

Comparaison des exercices 2015 et 2014

Au terme de l'exercice 2015, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 503 M\$, soit une augmentation de 92 M\$, ou de 22,4 %, par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse est en grande partie attribuable aux gains d'expérience des activités d'assurance de personnes et aux gains sur des dispositions de placements supérieurs à ceux de 2014.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 5 320 M\$, en hausse de 279 M\$, ou de 5,5 %, par rapport à l'exercice 2014. Les primes d'assurance ont augmenté de 259 M\$. Plus précisément, les primes d'assurance individuelle ont atteint 746 M\$, soit une croissance de 168 M\$, ou de 29,1 %, dont 136 M\$ découlent de l'acquisition du portefeuille des activités canadiennes de State Farm, et les primes d'assurance collective se sont établies à 3 014 M\$, soit une croissance de 91 M\$, ou de 3,1 %, provenant de la progression des affaires. Les primes de rentes ont diminué de 83 M\$. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 89 M\$ des primes d'épargne collective en raison de la signature de contrats importants en 2014.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 105 M\$, ou de 9,1 %, pour s'établir à 1 263 M\$ au terme de l'année 2015 en raison principalement de la croissance des actifs sous gestion moyens provenant de la vente de différents produits et des activités de courtage comme l'illustre l'augmentation des ventes nettes d'épargne de 1 347 M\$, ou de 24,8 %, par rapport à 2014.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 1 251 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. De plus, en 2015, des gains sur dispositions de placements supérieurs à ceux de 2014, ont été atténués par des dépréciations de titres plus élevées découlant de la forte volatilité des marchés financiers survenue au cours du troisième trimestre 2015.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 6 262 M\$, soit une diminution de 972 M\$, ou de 13,4 %, comparativement à l'exercice 2014. Cette variation découle principalement de la diminution des revenus de placement comme expliqué précédemment.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 3 524 M\$, en baisse de 1 277 M\$ comparativement à 2014. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 1 451 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 267 M\$. La diminution des primes de rentes collectives de 89 M\$ ainsi que les gains d'expérience en assurance individuelle, groupe et entreprises et en épargne-retraite collective ont contribué à la diminution de ce poste. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements a aussi contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 50 M\$, atténuée par une variation en 2014 des provisions techniques de 24 M\$, qui avait aussi influencé favorablement les résultats. Au total, l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm a entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 69 M\$. Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont aussi été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des volumes d'affaires.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 2 104 M\$ pour l'année 2015, soit une progression de 179 M\$, ou de 9,3 %, par rapport à l'année 2014. Cette hausse résulte principalement des frais provenant des activités canadiennes acquises de State Farm en assurance de personnes représentant 45 M\$ et de l'augmentation de la rémunération aux réseaux de distribution en assurance de personnes. De plus l'augmentation de la rémunération versée aux caisses ainsi que des frais de gestion de portefeuille découlant de la croissance de 3,5 G\$, ou de 17,1 %, de l'encours moyen des Fonds Desjardins depuis le 31 décembre 2014 ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance ont contribué à cette hausse des frais.

De l'information additionnelle sur l'acquisition des activités canadiennes de State Farm est présentée à la section 2.1 « Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ».

2.3.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui a acquis les activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm le 1^{er} janvier 2015, et de Western Financial Group Inc. Grâce à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins bénéficie maintenant d'un réseau supplémentaire de près de 500 agences à l'extérieur du Québec pour distribuer non seulement de l'assurance de dommages, mais aussi plusieurs autres produits financiers.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises.

Les produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients à la suite de l'acquisition des activités canadiennes en assurance de dommages de State Farm en janvier 2015, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Le secteur Assurance de dommages est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies, ainsi qu'avec Western Financial Group Inc. pour ce qui est de l'offre d'assurance dans certains marchés urbains.

Western Financial Group Inc. exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant environ 800 000 clients dans l'Ouest canadien. Ses produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers couvrant plus de 160 points de vente, et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. Western Financial Group Inc. offre aussi d'autres produits financiers.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 47 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises. Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration significative de la satisfaction des membres et des clients découlant de la simplification et du rehaussement de leur expérience :
 - Maintien d'un haut niveau de qualité du service des réclamations dans les centres de contact avec la clientèle au cours des périodes de forte affluence liées à des événements catastrophiques tels que des inondations ou de la grêle.
 - Optimisation de plusieurs processus de ventes et d'indemnisation en tirant parti de la « Voix du client », ce qui permet l'amélioration en continu du niveau de service offert à la clientèle.
 - Obtention de la première place au Québec et en Ontario selon l'étude de J.D. Power portant sur la satisfaction de la clientèle quant à l'assurance automobile ainsi que de la première place au Québec selon la même étude quant à l'assurance habitation par La Personnelle.
 - En assurance automobile, amélioration de la rapidité de traitement des réclamations et mise en œuvre d'une nouvelle approche de résolution simplifiée en un seul appel pour la majorité des cas.
- Confirmation de la position de chef de file au Canada du Mouvement Desjardins en matière de télématique en devenant le premier assureur au pays à offrir un programme d'assurance télématique mobile à 100 % et axé sur la prévention des risques.
- Accroissement des bénéfices liés à la réorganisation des équipes.
- Finalisation de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et début de leur intégration à Desjardins Groupe d'assurances générales inc. en tirant parti des partenariats avec les autres entités du Mouvement Desjardins.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2014, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 47,8 G\$, dont 61,7 % pour l'assurance des particuliers et 38,3 % pour l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers représentent une part de marché de 65,2 %, par rapport à 24,7 % pour les assureurs directs et à 10,1 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 64,6 % du marché, comparativement à 35,1 % pour les courtiers et à 0,3 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,8 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tend à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

Le marché ontarien représente près de 50 % des primes brutes souscrites de l'industrie canadienne, et l'assurance automobile y est fortement réglementée. La fin du cycle de marché ferme, caractérisé par des baisses de primes, et une baisse significative de l'achalandage, a contribué au ralentissement de la croissance des assureurs observée depuis la mi-2012. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan vise à inciter les assureurs à réduire leur tarification et comporte un objectif de réduction des primes d'assurance automobile de 15 %. À la fin de 2014, les tarifs d'assurance automobile moyens en Ontario avaient diminué de 6,1 % à la suite de la première phase de réduction, et d'autres baisses sont à prévoir. La fraude demeure une préoccupation importante en Ontario, et les assureurs, le gouvernement de même que les autorités réglementaires continuent de mettre en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2014, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 62,8 % du marché, soit une hausse de 4 points de base depuis 2010, tandis que les cinq plus grands représentaient 41,5 % du marché, comparativement à 36,3 % en 2010. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

La concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts. L'intensification des efforts de marketing se poursuit, et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. Le développement de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet). Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour faire face à l'évolution de la sinistralité et à la couverture de nouveaux risques assurables.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et aux clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à l'accès au marché, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. À la suite de l'acquisition des activités canadiennes en assurance de dommages de State Farm, le Mouvement Desjardins occupe une place enviable dans le marché de l'assurance de dommages au Canada où il occupait le troisième rang des assureurs de dommages au Canada au 1^{er} janvier 2015.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2016

Le secteur Assurance de dommages entend se différencier en offrant un service proche et engagé aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins. La poursuite d'initiatives pour rehausser l'expérience client vise à accroître la proportion de sa clientèle qui recommanderait de faire affaire avec le Mouvement. Ces initiatives mettent l'expérience client au cœur de l'ensemble des réflexions de l'organisation et permettront de transformer les clients en véritables « promoteurs » de cette dernière.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec et d'améliorer la position du Mouvement Desjardins en Ontario et dans les provinces de l'Ouest.

Au Québec, il entend continuer de croître en profitant pleinement de sa synergie avec le Mouvement. En Ontario, il consacrera des efforts au réseau d'agents exclusifs avec pour objectif de poursuivre l'intégration des activités canadiennes de State Farm. Dans l'Ouest, Western Financial Group Inc. mettra en priorité sur l'optimisation de la performance de son réseau de courtiers. Pour ce qui est de la ligne d'affaires La Personnelle, les priorités sont le développement vertical des partenaires actuels, le renouvellement des ententes de partenariat et la signature d'ententes avec de nouveaux partenaires.

L'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm donne au Mouvement Desjardins une taille significative dans le secteur de l'assurance de dommages et une capacité de distribution stratégique pour les produits que qu'il conçoit en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Cette intégration, commencée en 2015, va se poursuivre en 2016 par l'introduction d'autres produits du Mouvement dans le réseau de State Farm ainsi que par le développement de nouveaux systèmes et le transfert de données sur ces derniers.

En appui à la croissance rentable, le secteur d'assurance de dommages a cerné cinq priorités :

- Exploiter la nouvelle taille de l'organisation dans le but de renforcer les compétences clés;
- Poursuivre le modèle de caissassurance tout en simplifiant et en rehaussant l'expérience client;
- Continuer à tirer le plein potentiel des acquisitions, dont celle des activités canadiennes de State Farm;
- Se réinventer pour offrir aux membres et aux clients un modèle d'assurance omnicanal axé sur les comportements et la prévention des risques;
- Moderniser et adapter l'organisation et ses systèmes pour augmenter l'agilité, la vitesse de réponse au marché et la performance.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

TABLEAU 12 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

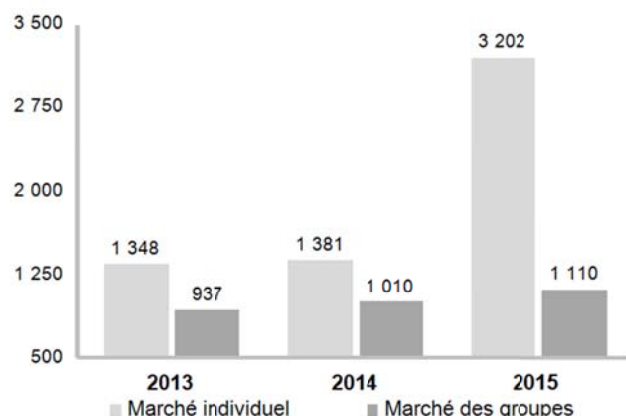
(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêts	1 \$	- \$	7 \$
Primes nettes	3 113	2 277	2 134
Autres revenus d'exploitation	104	190	165
Revenus d'exploitation	3 218	2 467	2 306
Revenus de placement	228	152	88
Revenu total	3 446	2 619	2 394
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 922	1 515	1 350
Frais autres que d'intérêts	1 070	855	766
Impôts sur les excédents	94	69	66
Excédents nets de l'exercice	360 \$	180 \$	212 \$
Gain à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm ⁽¹⁾	(55)	-	-
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, nets d'impôts	33	47	9
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽¹⁾	338 \$	227 \$	221 \$
selon les excédents nets de l'exercice :			
Part revenant au Groupe	303 \$	168 \$	193 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	57	12	19
Indicateurs			
Primes brutes souscrites ⁽²⁾	4 312 \$	2 391 \$	2 285 \$
Ratio des sinistres ⁽¹⁾	62,1 %	65,7 %	66,8 %
Ratio des frais ⁽¹⁾	27,0	28,1	26,4
Ratio des frais rajusté ⁽¹⁾	25,5	25,3	25,8
Ratio combiné ⁽¹⁾	89,1	93,8	93,2
Ratio combiné rajusté ⁽¹⁾	87,6	91,0	92,6

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽²⁾ Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

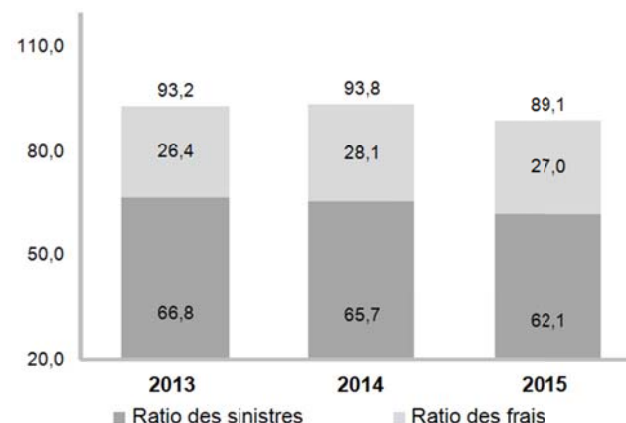
PRIMES BRUTES SOUSCRITES

(en M\$)



RATIO COMBINÉ

(en % des primes nettes acquises)



Comparaison des exercices 2015 et 2014

Pour l'exercice 2015, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 360 M\$, en hausse de 180 M\$, ou de 100,0 %, comparativement à 2014. Les excédents nets rajustés ont atteint 338 M\$, en hausse de 111 M\$, ou de 48,9 %, comparativement à l'exercice 2014. Cette hausse découle principalement de l'apport des activités canadiennes acquises de State Farm.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 3 218 M\$, en hausse de 751 M\$, ou de 30,4 %. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de 836 M\$, ou de 36,7 %, des primes nettes, dont 663 M\$ sont attribuables aux activités canadiennes acquises de State Farm et à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse importante des primes brutes souscrites en 2015 s'explique par les mêmes facteurs.

Les autres revenus d'exploitation ont diminué de 86 M\$, ou de 45,3 %, principalement en raison de l'augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris. La diminution des autres revenus d'exploitation a également été atténuée en partie par le gain sur acquisition résultant de cette transaction.

Quant aux revenus de placement, ils ont augmenté de 76 M\$ par rapport à 2014. Cette hausse s'explique principalement par les revenus sur les placements supplémentaires, détenus en raison de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour un montant de 135 M\$, compensés en partie par une variation négative de la juste valeur de certains instruments financiers dérivés et d'obligations ainsi que par des pertes de valeur sur les actions comptabilisées au résultat et découlant de la forte volatilité des marchés financiers survenue au cours du troisième trimestre de 2015. Ces pertes ont été comptabilisées conformément aux méthodes comptables du Mouvement étant donné qu'il existait des indications objectives de dépréciation.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 3 446 M\$ pour l'exercice 2015, soit une progression de 827 M\$, ou de 31,6 %, par rapport à 2014.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 1 922 M\$ pour l'exercice 2015, soit une hausse de 407 M\$, ou de 26,9 %, comparativement à 2014. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Elle a été atténuée par une amélioration du ratio des sinistres des assureurs de dommages, qui s'est établi à 62,1 % pour l'exercice 2015, alors qu'il était de 65,7 % en 2014. Cette amélioration s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm compensée en partie par une sinistralité moins favorable qu'en 2014 en assurance automobile dans les autres segments de marché.

Les frais autres que d'intérêts s'élevaient à 1 070 M\$ au terme de l'exercice 2015, en hausse de 215 M\$, ou de 25,1 %, par rapport à l'exercice 2014. À l'exclusion des frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les frais autres que d'intérêts ont été de 1 025 M\$, en hausse de 232 M\$, ou de 29,3 %. Cette dernière hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation du volume d'affaires découlant notamment de l'acquisition, représentant 169 M\$, et à la croissance organique des affaires qui a eu un effet notamment sur les salaires et les autres frais d'exploitation. Notons enfin que le secteur a exercé un contrôle serré de ses coûts comme le démontre le maintien du ratio des frais rajustés par rapport à celui des années précédentes.

De l'information additionnelle sur l'acquisition des activités canadiennes de State Farm est présentée à la section 2.1 « Incidence de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ».

2.3.4 RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par la Fédération. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux caisses membres.

TABLEAU 13 – RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Activités de trésorerie	148 \$	132 \$	101 \$
Activités liées aux billets à terme adossés à des actifs	32	50	78
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	(20)	-	(12)
Autres ⁽¹⁾	(170)	(162)	(33)
Excédents nets de l'exercice avant ristournes aux caisses membres	(10)	20	134
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	-	7	7
Excédents nets de l'exercice	(10)\$	13 \$	127 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	(18)\$	6 \$	121 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	8	7	6

⁽¹⁾ Inclut les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux caisses membres découlant des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins ont totalisé un déficit de 10 M\$, comparativement à des excédents de 20 M\$ pour l'exercice de 2014.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 148 M\$ aux excédents. Il s'agit d'une augmentation de 16 M\$ qui s'explique principalement par l'effet des importantes fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères et par la croissance des revenus générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif ainsi que de négociation.

Les excédents découlant des activités liées aux BTAA se sont chiffrés à 32 M\$. Cela constitue une diminution de 18 M\$ par rapport à l'exercice correspondant de 2014. Cette baisse est attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2015 en comparaison de 2014.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont dégagé un déficit de 20 M\$, soit une diminution de 20 M\$ par rapport à l'exercice 2014. Cela s'explique principalement par une variation défavorable de la juste valeur des swaps liée à la baisse des taux d'intérêt.

Les autres activités ont été principalement marquées en 2015 et en 2014 par des frais liés à la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement pour des montants de 135 M\$ et de 129 M\$ respectivement. Les projets tels qu'Avantages membre Desjardins, la transformation accélérée du réseau des caisses et de conformité visent l'amélioration de l'offre de produits et services aux membres et aux clients, pour mieux répondre à leurs besoins, au meilleur coût.

2.4 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET TENDANCES TRIMESTRIELLES

TABLEAU 14 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	2015				2014			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	320 \$	302 \$	284 \$	271 \$	269 \$	269 \$	246 \$	239 \$
Primes nettes	1 665	1 717	1 724	1 900	1 505	1 521	1 526	1 466
Autres revenus d'exploitation								
Cotisations des caisses membres	94	91	84	70	95	72	68	69
Autres revenus provenant des caisses membres	137	155	155	150	140	135	140	125
Commissions sur prêts et cartes de crédit	157	149	157	152	158	147	146	147
Services de courtage et de fonds de placement	263	255	267	252	240	251	250	229
Honoraires de gestion et de services de garde	72	94	106	93	95	88	85	81
Revenus de change	17	17	17	23	18	21	10	21
Autres	27	-	(9)	83	66	36	34	62
Revenus d'exploitation	2 752	2 780	2 785	2 994	2 586	2 540	2 505	2 439
Revenus de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	311	75	(524)	1 163	738	357	536	618
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	69	32	94	86	62	33	108	70
Revenus nets sur les autres placements	48	52	92	46	35	71	71	54
	428	159	(338)	1 295	835	461	715	742
Revenu total	3 180	2 939	2 447	4 289	3 421	3 001	3 220	3 181
Dotation à la provision pour pertes sur créances	79	68	88	67	61	75	67	62
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 350	1 246	332	2 503	1 760	1 369	1 573	1 601
Frais autres que d'intérêts	1 481	1 387	1 468	1 441	1 395	1 264	1 255	1 248
Impôts sur les excédents	33	34	105	36	37	61	55	45
Excédents avant ristournes aux caisses membres	237	204	454	242	168	232	270	225
Ristournes aux caisses membres nette des impôts recouvrés	-	-	-	-	7	-	-	-
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	237 \$	204 \$	454 \$	242 \$	161 \$	232 \$	270 \$	225 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	179 \$	186 \$	378 \$	214 \$	137 \$	218 \$	254 \$	216 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	58	18	76	28	24	14	16	9
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	67 \$	89 \$	69 \$	59 \$	77 \$	73 \$	69 \$	65 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	127	83	195	98	94	80	134	103
Assurance de dommages	113	(23)	194	76	31	67	61	21
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(70)	55	(4)	9	(34)	12	6	36
	237 \$	204 \$	454 \$	242 \$	168 \$	232 \$	270 \$	225 \$
Total de l'actif	128 657 \$	134 823 \$	133 891 \$	138 220 \$	114 666 \$	112 071 \$	106 536 \$	110 321 \$
Rendement des capitaux propres	5,8 %	6,1 %	13,2 %	8,0 %	5,4 %	8,8 %	10,7 %	9,6 %

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2015, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 237 M\$, comparativement à 168 M\$ pour le trimestre correspondant de 2014, soit une hausse de 69 M\$, ou de 41,1 %. Le trimestre a été marqué, entre autres, par l'apport des activités canadiennes de State Farm et des gains d'expérience plus favorables qu'en 2014 en assurance collective.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 67 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 127 M\$ et de 113 M\$. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, elles ont présenté un déficit de 70 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 5,8 %, soit un ratio comparable à celui de 5,4 % de la période correspondante en 2014.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 2 752 M\$, en hausse de 166 M\$, ou de 6,4 %, par rapport au quatrième trimestre de 2014.

Pour le quatrième trimestre de 2015, le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 51 M\$, ou de 19,0 %, et s'est chiffré à 320 M\$, comparativement à 269 M\$ pour la même période l'an dernier grâce, principalement, à la croissance de l'ensemble du portefeuille des prêts sur cartes de crédit et aux prêts sur entreprises.

Les primes nettes ont augmenté de 160 M\$, ou de 10,6 %, pour s'établir à 1 665 M\$ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'explique principalement par les primes provenant des activités canadiennes acquises de State Farm, représentant 95 M\$, et la croissance organique des activités d'assurance.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 019 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, comparativement à 957 M\$ pour la même période en 2014, soit une hausse de 62 M\$, ou de 6,5 %. Les primes d'assurance ont augmenté de 45 M\$. Plus précisément, les primes d'assurance individuelle ont atteint 194 M\$, soit une croissance de 44 M\$, ou de 29,2 %, dont 35 M\$ découlent de l'acquisition du portefeuille de State Farm, et les primes d'assurance collective se sont établies à 742 M\$, soit un montant comparable à celui de la période correspondante en 2014. Les primes de rentes, quant à elles, ont augmenté de 18 M\$.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 688 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, comparativement à 584 M\$ à la fin de la même période en 2014, soit une hausse de 104 M\$, ou de 17,8 %. Cette hausse est attribuable à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, pour un montant de 59 M\$, et à un accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 767 M\$, en baisse de 45 M\$, ou de 5,5 %, par rapport au trimestre correspondant de 2014. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation de 24 M\$ de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, et la diminution des revenus en provenance des caisses membres. La croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la vente de différents produits et des activités de courtage a atténué cette baisse.

Revenus de placement

Par rapport au quatrième trimestre de 2014, les revenus de placement ont diminué de 407 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. De plus, des gains sur dispositions de placements inférieurs en 2015 par rapport à 2014 ont été compensés par des pertes de valeur sur les placements moindres par rapport à 2014.

Revenu total

Le revenu total a atteint 3 180 M\$, en baisse de 241 M\$, ou de 7,0 %, par rapport à celui qui avait été enregistré au trimestre correspondant de 2014. Cette variation découle principalement de la diminution des revenus de placement, comme expliqué précédemment.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 79 M\$ pour le quatrième trimestre de 2015, en hausse de 18 M\$, ou de 29,5 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de 2014. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du profil de risque et par la prise de provisions collectives et de provisions due à la croissance des engagements hors bilan et du portefeuille de prêts de Services de cartes et Monétique. Malgré cette hausse, la Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,18 % au 31 décembre 2015, soit un ratio identique à celui qui avait été enregistré au quatrième trimestre de 2014.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 1 350 M\$, en baisse de 410 M\$, ou de 23,3 %, par rapport au trimestre correspondant de 2014.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 960 M\$, en baisse de 420 M\$ comparativement à la même période en 2014. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 421 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 447 M\$. L'intégration des activités acquises de State Farm a entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 8 M\$.

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 394 M\$ pour le quatrième trimestre, soit une hausse de 10 M\$, ou de 2,6 %, comparativement au quatrième trimestre de 2014. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Cet effet a été atténué par la diminution du ratio des sinistres des assureurs de dommages lequel s'est établi à 59,5 % pour le quatrième trimestre de 2015, alors qu'il était de 63,9 % au trimestre correspondant de 2014. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, compensée en partie par l'évolution favorable des sinistres survenus antérieurement en assurance automobile inférieure à celle du quatrième trimestre de 2014 dans les autres segments de marché.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 481 M\$, en hausse de 86 M\$, ou de 6,2 %, comparativement au quatrième trimestre de 2014. Cette augmentation s'explique principalement par les frais provenant des activités canadiennes de State Farm représentant 43 M\$, y compris les frais liés à l'entente de transition avec State Farm US, et la hausse des salaires et avantages sociaux, y compris l'effet du transfert d'activités en provenance des caisses membres, à la suite notamment de la création de centres de services partagés.

La rémunération et les autres versements aux caisses membres inclus dans les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 6 M\$, ou de 4,8 %, pour totaliser 132 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la progression des versements aux caisses découlant de la croissance de l'encours moyen des Fonds Desjardins.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment les fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance du PIB réel canadien de 1,2 % en 2015, par rapport à un rythme de 2,4 % enregistré en 2014 et de 1,0 %, par rapport à 1,5 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont profité d'un PIB en croissance, qui a cependant décéléré au cours de la dernière année. Les huit dernières périodes ont également été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt qui s'est poursuivi en 2014 et en 2015.

Excédents consolidés

La tendance des excédents avant ristournes aux caisses membres est à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2015 à ceux correspondants de 2014. En 2015, les excédents avant ristournes aux caisses membres ont bénéficié tout au long de l'année de l'apport des activités canadiennes de State Farm, y compris un gain sur acquisition relativement à cette transaction au premier trimestre de 2015. Les résultats exceptionnels du deuxième trimestre de 2015 s'expliquaient principalement par une sinistralité favorable en assurance de dommages et une réévaluation des hypothèses actuarielles liées aux activités en assurance de personnes alors que ceux du troisième trimestre de 2015 avaient été marqués par des pertes de valeur sur les placements en raison de la forte volatilité des marchés financiers.

Excédents sectoriels

Les excédents avant ristournes aux caisses membres du secteur Particuliers et Entreprises sont demeurés stables pour les huit derniers trimestres.

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont fluctué au cours des huit derniers trimestres. Plusieurs facteurs expliquent ces fluctuations dont, entre autres, les variations d'expérience liées aux activités d'assurance de personnes, les changements d'hypothèses actuarielles et les rendements des placements. Les excédents exceptionnels du deuxième trimestre de 2015 sont attribuables, en grande partie, aux activités d'assurance de personnes, qui ont bénéficié d'un changement d'hypothèses favorable.

Les excédents avant ristournes aux membres du secteur Assurance de dommages pour les huit derniers trimestres ont augmenté significativement principalement en raison de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les frais encourus relativement à l'acquisition ont diminué les excédents de 2014, alors qu'en 2015, les excédents ont bénéficié de l'apport des nouvelles affaires acquises. En plus de l'apport des activités acquises de State Farm, les résultats du deuxième trimestre de 2015 ont bénéficié d'une sinistralité favorable en assurance de biens. Au troisième trimestre de 2015, cependant, la forte volatilité des marchés financiers s'est traduite par la comptabilisation de pertes de valeur ayant réduit les revenus de placement.

Résultats consolidés

La tendance des revenus d'exploitation était légèrement à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2015 à ceux de 2014. La croissance des activités et l'acquisition des activités canadiennes de State Farm le 1^{er} janvier 2015 ont permis à la Fédération de faire progresser ces revenus, notamment les revenus de primes. Une croissance des activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que des revenus liés aux actifs sous gestion a également été observée. La diminution des primes nettes après le premier trimestre de 2015 s'explique par le traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition.

La fluctuation des revenus de placement provient principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était légèrement à la hausse lorsque l'on compare l'exercice 2015 à l'exercice 2014. Cette progression est liée à la croissance du portefeuille de prêts et des arrangements hors bilan, dont les prêts sur cartes de crédit, qui a eu un effet à la hausse sur les provisions collectives et individuelles. Malgré cette augmentation, la Fédération a toujours continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts est resté stable pendant la période.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles. Ces charges sont principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, dont l'incidence a été particulièrement importante au deuxième trimestre de 2015, et par la variation des taux de sinistralité en assurance de dommages. Des changements d'hypothèses actuarielles favorables à la suite de modifications aux portefeuilles de placements ont également marqué le deuxième trimestre de 2015. Enfin, la croissance des volumes d'affaires et l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ont contribué à augmenter les dépenses.

La tendance des frais autres que d'intérêts est à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2015 à ceux de 2014. Bien que les frais autres que d'intérêts aient fait l'objet d'un contrôle serré, la croissance des affaires tant organique que liée à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les frais engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement et le transfert d'activités en provenance des caisses membres, à la suite notamment de la création de centres de services partagés, ont exercé une pression à la hausse sur eux.

3.0 REVUE DU BILAN

3.1 GESTION DU BILAN

TABLEAU 15 – BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015		2014		2013	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 006 \$	0,8 %	1 232 \$	1,1 %	524 \$	0,5 %
Valeurs mobilières	45 892	35,7	39 223	34,2	37 959	38,0
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 046	6,3	10 143	8,8	8 043	8,1
Prêts nets	47 931	37,3	43 161	37,6	34 907	34,9
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	376	0,3	858	0,7	985	1,0
Actif net des fonds distincts	9 781	7,6	8 695	7,6	7 252	7,3
Instruments financiers dérivés	4 879	3,8	3 153	2,7	2 448	2,5
Autres actifs	10 746	8,2	8 201	7,3	7 780	7,7
Total de l'actif	128 657 \$	100,0 %	114 666 \$	100,0 %	99 898 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	47 922 \$	37,2 %	41 122 \$	35,9 %	34 624 \$	34,7 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	4,2	6 304	5,5	7 754	7,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 283	7,2	13 021	11,4	8 738	8,7
Instruments financiers dérivés	2 478	1,9	2 194	1,9	2 180	2,2
Passifs des contrats d'assurance	26 734	20,8	19 435	16,9	17 070	17,1
Passif net des fonds distincts	9 776	7,6	8 706	7,6	7 260	7,3
Autres passifs	11 529	9,0	9 593	8,4	9 225	9,1
Obligations subordonnées	1 884	1,5	2 564	2,2	3 063	3,1
Capitaux propres	13 587	10,6	11 727	10,2	9 984	10,0
Total du passif et des capitaux propres	128 657 \$	100,0 %	114 666 \$	100,0 %	99 898 \$	100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2015, l'actif total de la Fédération se chiffrait à 128,7 G\$, en hausse de 14,0 G\$, ou de 12,2 %, depuis le 31 décembre 2014, comparativement à une croissance de 14,8 G\$, ou de 14,8 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Cette progression soutenue s'explique en partie par l'acquisition des actifs faisant partie des activités canadiennes de State Farm, qui représentaient 7,4 G\$ au 1^{er} janvier 2015, principalement en ce qui a trait aux valeurs mobilières, ainsi qu'à l'augmentation du portefeuille de prêts nets.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2015, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération s'établissait à 1,0 G\$, en baisse de 226 M\$, ou de 18,3 %, depuis le 31 décembre 2014, comparativement à une augmentation de 708 M\$, ou de 135,1 %, observée un an auparavant. Les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, s'élevaient à 53,9 G\$, comparativement à un volume de 49,4 G\$ enregistré à la fin de 2014, soit une progression de 4,6 G\$, ou de 9,3 %. Ce sont principalement les valeurs mobilières acquises de State Farm le 1^{er} janvier 2015 qui sont à l'origine de cette hausse.

PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Prêts

Au 31 décembre 2015, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 48,3 G\$, en hausse de 4,3 G\$, ou de 9,7 %, depuis le 31 décembre 2014, comparativement à un accroissement de 8,1 G\$, ou de 22,6 %, enregistré un an plus tôt. Parmi les différentes catégories d'emprunteurs présentées dans le tableau 16, on retrouve les prêts consentis aux caisses membres afin de répondre à leurs besoins de liquidités. Ces derniers, qui composaient 44,2 % du portefeuille de la Fédération au 31 décembre 2015, ont progressé de 1,3 G\$, ou de 6,3 %, sur une base annuelle, pour s'établir à 21,2 G\$ à la même date, par rapport à une croissance de 5,4 G\$, ou de 36,8 %, observée au 31 décembre 2014.

TABLEAU 16 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015		2014		2013	
Caisses membres	21 217 \$	44,2 %	19 957 \$	46,0 %	14 590 \$	41,6 %
Hypothécaires résidentiels	2 861	5,9	2 367	5,5	2 308	6,6
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	14 697	30,5	13 827	31,9	12 506	35,7
Aux entreprises	8 961	18,6	6 844	15,8	5 423	15,5
Aux gouvernements	375	0,8	329	0,8	212	0,6
	48 111	100,0 %	43 324	100,0 %	35 039	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(180)		(163)		(132)	
Total des prêts par catégories d'emprunteurs	47 931 \$		43 161 \$		34 907 \$	
Prêts garantis et/ou assurés ⁽¹⁾	5 553 \$		4 608 \$		4 380 \$	
Prêts garantis et/ou assurés ⁽¹⁾ en pourcentage du total des prêts bruts	11,5 %		10,6 %		12,5 %	

⁽¹⁾ Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui constituaient 30,5 % du portefeuille total des prêts de la Fédération au 31 décembre 2015, ont crû de 870 M\$, ou de 6,3 %, sur une base annuelle, pour totaliser 14,7 G\$ au terme de l'exercice, comparativement à une hausse de 1,3 G\$, ou de 10,6 %, enregistrée au 31 décembre 2014. Les prêts des Services de cartes et Monétique sont principalement responsables de cette croissance, grâce, notamment, à l'augmentation des prêts liés au financement automobile et de biens durables.

L'encours des prêts aux entreprises de la Fédération, qui sont composés en majeure partie de prêts commerciaux et industriels, s'élevait à 9,0 G\$ au 31 décembre 2015, soit une hausse annuelle de 2,1 G\$, ou de 30,9 %, par rapport à une augmentation de 1,4 G\$, ou de 26,2 %, enregistrée au 31 décembre 2014. La Fédération affiche une progression soutenue qui témoigne de sa volonté de continuer d'accompagner les entreprises dans leurs nombreux projets d'investissements.

Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels se chiffrait à 2,9 G\$, soit une augmentation annuelle de 494 M\$, ou de 20,9 %, comparativement à une croissance de 59 M\$, ou de 2,6 %, observée au 31 décembre 2014.

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations s'élevaient à 376 M\$ au 31 décembre 2015, en baisse de 482 M\$, ou de 56,2 %, depuis un an, comparativement à un recul de 127 M\$, ou de 12,9 %, enregistré au 31 décembre 2014.

QUALITÉ DU CRÉDIT

La Fédération continue de présenter un portefeuille de prêts de très grande qualité. Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 85 M\$, en hausse de 9 M\$ sur une base annuelle, comparativement à une progression de 10 M\$ enregistrée à la fin de l'année précédente. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, se s'élevait à 0,18 % au terme de 2015, identique au ratio de 2014. Le ratio de la Fédération demeure ainsi l'un des meilleurs du secteur bancaire du Canada.

Au 31 décembre 2015, les prêts de la Fédération garantis et/ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics composaient 11,5 % de son portefeuille de crédit, par rapport à un poids de 10,6 % observé à la fin de 2014.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 57 et 58 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

TABLEAU 17 – DÉPÔTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015					2014		2013 ⁽¹⁾	
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total		Total		Total	
Caisses membres	1 231 \$	- \$	3 750 \$	4 981 \$	10,4 %	5 415 \$	13,2 %	6 386 \$	18,4 %
Particuliers	1 831	28	659	2 518	5,3	2 055	5,0	2 266	6,5
Entreprises et gouvernements	2 423	1	36 501	38 925	81,2	32 307	78,5	25 748	74,5
Institutions de dépôts et autres	1 200	-	298	1 498	3,1	1 345	3,3	224	0,6
Total des dépôts	6 685 \$	29 \$	41 208 \$	47 922 \$	100,0 %	41 122 \$	100,0 %	34 624 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les données de 2013 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au 31 décembre 2015, l'encours des dépôts de la Fédération totalisait 47,9 G\$, en hausse de 6,8 G\$, ou de 16,5 %, sur une base annuelle, comparativement à une augmentation de 6,5 G\$, ou de 18,8 %, enregistrée au 31 décembre 2014. Cette croissance soutenue de la Fédération s'explique surtout par la hausse de son portefeuille de dépôts des entreprises et des gouvernements. Il constitue sa principale source de financement puisqu'il accaparait 81,2 % de l'encours de son portefeuille de dépôts à la fin de l'exercice 2015. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements s'établissaient à 38,9 G\$ au 31 décembre 2015, soit une progression annuelle de 6,6 G\$, ou de 20,5 %, en regard d'une majoration de 6,6 G\$, ou de 25,5 %, observée à la fin de l'année précédente. Les différentes émissions de la Caisse centrale Desjardins au cours de l'année sur les marchés européen, américain et canadien sont à l'origine de cette augmentation de ce type de dépôts de la Fédération.

Les dépôts des caisses membres, qui composaient 10,4 % du portefeuille de dépôts de la Fédération au 31 décembre 2015, s'élevaient à 5,0 G\$ à cette date, soit une baisse annuelle de 434 M\$, ou de 8,0 %, comparativement à un recul de 971 M\$, ou de 15,2 %, enregistré au 31 décembre 2014. Quant aux dépôts en provenance des particuliers, ils ont crû de 463 M\$, ou de 22,5 %, sur une base annuelle, pour s'établir à 2,5 G\$ à la fin de ce quatrième trimestre de 2015, en regard d'une diminution de 211 M\$, ou de 9,3 %, observée durant l'année précédente. Enfin, les dépôts des institutions de dépôts et d'autres sources ont progressé annuellement de 153 M\$, ou de 11,4 %, pour atteindre un volume de 1,5 G\$ au 31 décembre 2015, par rapport à une hausse de 1,1 G\$, ou de 500 %, affichée au 31 décembre 2014.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de refinancement sont présentés aux pages 63 à 65, tandis que la politique de gestion du risque de liquidité de la Fédération est traitée aux pages 62 et 63.

AUTRES PASSIFS

Au 31 décembre 2015, les autres passifs se chiffraient à 65,3 G\$, soit une hausse annuelle de 6,0 G\$, ou de 10,1 %, comparativement à une augmentation de 7,0 G\$, ou de 13,5 %, enregistrée au cours de l'année précédente. L'acquisition des activités canadiennes de State Farm explique essentiellement cette augmentation.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élevaient à 13,6 G\$, soit une augmentation annuelle de 1,9 G\$, ou de 15,9 %, en regard d'un accroissement de 1,7 G\$, ou de 17,5 %, observé à la fin de 2014. L'émission par la Fédération de parts de capital de 990 M\$ à l'intention des membres des caisses et les excédents nets après ristournes aux caisses membres de l'exercice de 1,1 G\$ ont été les principales sources de cette croissance. Les capitaux propres ont augmenté de 650 M\$ liés aux participations ne donnant pas le contrôle à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le rachat de parts diverses a diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers consolidés présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a conçu un programme de simulations de crise. L'objectif de ce dernier est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Soulignons que les autorités réglementaires exigent qu'un montant minimal de fonds propres soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, principalement par les caisses, la Fédération sur une base non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Banque Zag, Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

De même, certaines des filiales du Mouvement Desjardins, dont les sociétés d'assurance, sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Accord de Bâle III

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir le Mouvement Desjardins afin de satisfaire aux exigences réglementaires de la ligne directrice est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'utilisation de l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers est conditionnelle à ce que le ratio du total des fonds propres soit supérieur à 11,5 % au lieu de 10,5 %, comme l'indique la ligne directrice. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Le BSIF a aussi statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

L'AMF exige également depuis le 1^{er} janvier 2015 que le Mouvement Desjardins conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan. Le nouveau ratio de levier remplace le ratio actifs/fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2015.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2015, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 16,0 %, de 16,0 % et de 17,2 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,8 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes, notamment la Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2015.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les soldes de fonds propres, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

TABLEAU 18 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A	Catégorie 1B	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital de la Fédération • Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif • Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions collectives admissibles • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles • Participations ne donnant pas le contrôle⁽¹⁾
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽²⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽²⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

TABLEAU 19 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES, ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES ET RATIOS DE FONDS PROPRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)	2015	2014
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	17 354 \$	15 263 \$
Fonds propres de la catégorie 1	17 371	15 287
Total des fonds propres	18 700	17 379
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	74 845 \$	68 625 \$
Risque de marché	2 157	5 486
Risque opérationnel	13 032	12 702
Total des actifs pondérés en fonction des risques	90 034 \$	86 813 \$
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)⁽¹⁾		
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	89 706 \$	86 483 \$
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	89 769	86 545
APR pour le total des fonds propres	89 824	86 637
Ajustement pour le seuil⁽¹⁾⁽²⁾		
Fonds propres de la catégorie 1A	18 778 \$	10 440 \$
Fonds propres de la catégorie 1	18 715	10 378
Total des fonds propres	18 660	10 286
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit, y compris l'ajustement pour le seuil		
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	108 484 \$	96 923 \$
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	108 484	96 923
APR pour le total des fonds propres	108 484	96 923
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	16,0 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	16,0 %	15,8 %
Total des fonds propres	17,2 %	17,9 %
Actifs/fonds propres ⁽³⁾	s. o.	10,8
Levier ⁽³⁾	7,8 %	s. o.

⁽¹⁾ Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. Le seuil est présenté pour tenir compte des APR après les dispositions transitoires pour la charge AEC en ce qui concerne les fonds propres.

⁽²⁾ Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %.

⁽³⁾ Le ratio actifs/fonds propres a été remplacé par le nouveau ratio de levier le 1^{er} janvier 2015 conformément à la ligne directrice de l'AMF.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Le 19 décembre 2014, la Fédération a déposé un prospectus visant l'émission de parts de capital supplémentaires totalisant 1,0 G\$. Cette nouvelle émission a débuté le 14 janvier 2015. Au 31 décembre 2015, la Fédération avait émis des parts de capital totalisant 990 M\$, nets des frais d'émission, comparativement à 938 M\$ à la même date en 2014. De plus, la Fédération a émis des parts de capital d'une valeur de 64 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F, comparativement à 45 M\$ en 2014. Le 18 décembre 2015, la Fédération a déposé un nouveau prospectus afin d'émettre des parts de capital d'une valeur de 500 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 25 janvier 2016.

Par ailleurs, le 23 novembre 2015, la Fédération a procédé au rachat des parts PL2 pour un montant de 887 M\$ alors que Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série H d'un montant de 700 M\$.

Au cours du deuxième trimestre de 2015, la Fédération a émis des parts de capital d'un montant de 291 M\$ auprès du réseau des caisses. En outre, le 23 novembre 2015, la Fédération a versé 168 M\$ aux caisses membres à la suite de la distribution de revenus nets à l'égard des parts de capital de la Caisse centrale Desjardins.

Au cours de l'exercice 2015, la croissance des excédents et des réserves de même que l'émission de parts de capital ont contribué à l'augmentation du ratio de fonds propres de la catégorie 1A. À l'inverse, l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et des participations significatives dans des entités financières a entraîné une baisse de ce ratio.

TABLEAU 20 – ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	15 263 \$	14 022 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	1 718	545
Amortissements des modifications de l'IAS 19 ⁽²⁾	-	(286)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(123)	144
Parts de capital de la Fédération	1 058	986
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(210)	(208)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-
Déductions	(353)	60
Solde à la fin de l'exercice	17 354	15 263
Fonds propres de la catégorie 1B		
Solde au début de l'exercice	24	21
Participations ne donnant pas le contrôle	(7)	3
Solde à la fin de l'exercice	17	24
Total des fonds propres de la catégorie 1	17 371	15 287
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	2 092	2 389
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(4)
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(582)	(309)
Provisions collectives admissibles	(9)	16
Déductions	(172)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 329	2 092
Total des fonds propres	18 700 \$	17 379 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et se rapportant à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies stipulent notamment que l'utilisation de la « méthode du corridor » n'est plus permise, et que tous les écarts actuariels doivent dorénavant être comptabilisés au moment où ils surviennent. De plus, il n'est plus permis d'amortir les coûts des services passés, ce qui a pour effet d'accélérer leur comptabilisation. En contrepartie, l'IAS 19 révisée permet la prise en compte des caractéristiques de partage de risques. L'incidence négative totale de ces modifications sur le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au 1^{er} janvier 2013 a toutefois été reportée et amortie sur une base linéaire sur la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014 compte tenu du choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'AMF.

3.3 ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2015, la Fédération administrait et gérait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 403,4 G\$, soit une hausse annuelle de 32,6 G\$, ou de 8,8 %, comparativement à une augmentation de 36,5 G\$, ou de 10,9 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 53,6 G\$ à l'issue de l'exercice 2015, en regard d'un volume de 47,6 G\$ observé au 31 décembre 2014, ce qui représente une croissance de 6,0 G\$, ou de 12,6 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 7,1 G\$, ou de 17,5 %, affichée un an auparavant.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé.

TABLEAU 21 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	11 595 \$	10 223 \$	7 708 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	41 966	37 340	32 755
Total des biens sous gestion	53 561 \$	47 563 \$	40 463 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	321 401 \$	291 836 \$	265 676 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	81 949	78 932	68 569
Total des biens sous administration	403 350 \$	370 768 \$	334 245 \$

⁽¹⁾ Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

La Fédération met des instruments de crédit à la disposition de ses caisses membres et de ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire et les garanties et lettres de crédit de soutien. Les risques qui leur sont associés sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles qui sont appliquées aux éléments du bilan consolidé. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Ces instruments exposent la Fédération à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 52 à 59 et 62 à 67, respectivement, de ce rapport de gestion. Le tableau 22 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon leur durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments viendront à échéance ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds, les montants contractuels de ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs.

La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

TABLEAU 22 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2015				2014	2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
Engagements de crédit	69 446 \$	8 633 \$	732 \$	78 811 \$	69 584 \$	67 634 \$
Lettres de crédit documentaire	-	7	-	7	1	2
Garanties et lettres de crédit de soutien	5 613	177	48	5 838	5 601	5 507
Total des instruments de crédit	75 059 \$	8 817 \$	780 \$	84 656 \$	75 186 \$	73 143 \$

ENGAGEMENTS ET GARANTIES AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut également avec ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération reçoit et réaffecte des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et de valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Il est fréquent que leurs capitaux propres soient insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elles ont souvent recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

La Fédération détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé. Ces fiducies effectuent des transactions liées à des actifs synthétiques, des actifs inadmissibles et des actifs traditionnels liés au portefeuille de BTAA. La Fédération a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à réduire le risque de ce portefeuille, de la facilité de financement de marge (FFM) qui y est rattachée et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative des portefeuilles des VAC, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements de la Fédération en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 6 392 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 13 368 M\$ au 31 décembre 2014, et ne possédaient aucuns capitaux propres. Au 31 décembre 2015, la Fédération avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 801 M\$, par rapport à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 1 641 M\$ au 31 décembre 2014. La somme de ces montants représente le risque maximal de perte relativement aux VAC si l'on exclut l'effet de la stratégie de couverture économique. La note complémentaire 6 « Valeurs mobilières » des états financiers consolidés contient plus de renseignements à ce sujet.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par la Fédération dans le cadre des opérations de titrisation.

Pour procéder à ces opérations de titrisation, la Fédération regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL, préalablement acquis auprès des caisses membres du Mouvement Desjardins, sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la FCH en échange d'une contrepartie monétaire. Cette entité finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. De plus, en vertu de ce même programme, la Fédération procède à l'acquisition de droits dans la titrisation des prêts hypothécaires auprès des caisses membres du Mouvement Desjardins. Dans le cadre de ces opérations, les prêts et les droits acquis ne répondent pas aux critères de constatation puisque les caisses membres conservent la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces prêts et des droits dans la titrisation. Par ailleurs, la Fédération traite ces transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée aux prêts et aux droits dans la titrisation des prêts hypothécaires qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Au 31 décembre 2015, l'encours des TH LNH émis par la Fédération et vendus à la FCH totalisait 6,6 G\$, comparativement à un montant de 6,4 G\$ au 31 décembre 2014.

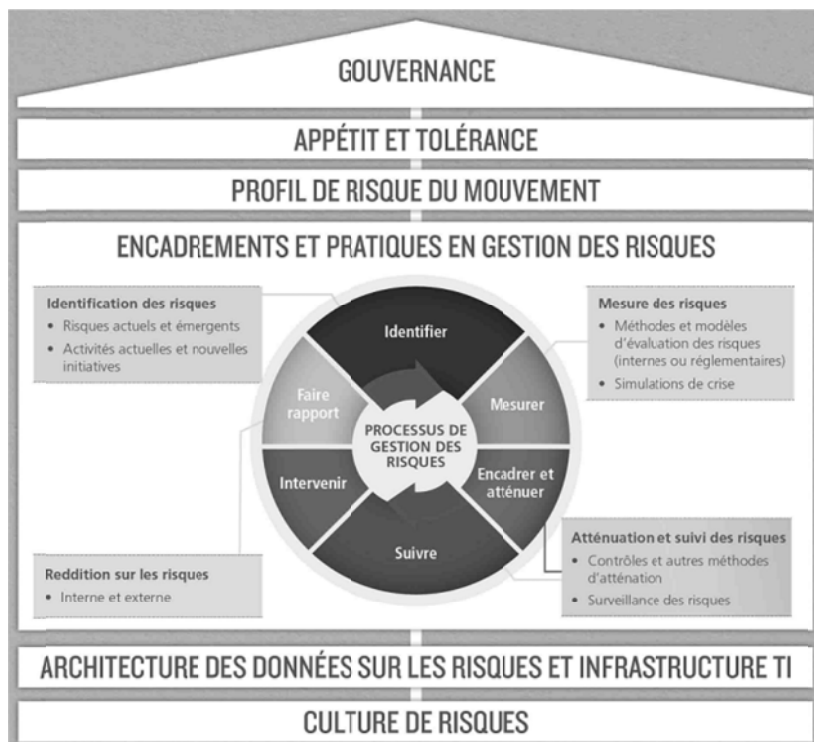
4.0 GESTION DES RISQUES

4.1 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont la Fédération évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers consolidés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les risques émergents auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un processus visant à recenser l'ensemble des risques existants et émergents au sein de l'organisation. Le registre des risques du Mouvement établit les principales catégories et sous-catégories connexes des risques auxquels il est confronté. L'objectif est d'assurer que tous les risques susceptibles d'avoir une incidence sur lui sont répertoriés et considérés. Ce registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Principaux risques

La Fédération est exposée aux principaux risques présentés dans l'illustration suivante dans le cours normal de ses activités :

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental	Environnement réglementaire et juridique
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	-----------------	--

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de la solidité financière du Mouvement et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Risques émergents

Les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque nouvellement en croissance ou en évolution et qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins advenant que leur croissance anticipée se réalise. Le Mouvement Desjardins dispose de mécanismes visant à s'interroger sur leur présence et à prendre des mesures, le cas échéant. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin d'identifier, entre autres, les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre le Chef de la gestion des risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants. Des informations supplémentaires sur les risques ou facteurs de risque émergents sont fournies, le cas échéant, dans chacune des sections relatives aux divers types de risque.

Mis à l'avant-plan au moyen du registre des risques du Mouvement, les risques émergents ou facteurs de risque émergents significatifs sont les suivants.

Provenant principalement de l'environnement externe :

- menaces liées à la cybersécurité (risque opérationnel);
- risque de non-conformité à la réglementation dû à la multiplication et à la complexification de celle-ci (risque réglementaire);
- lente croissance économique pouvant conduire à une hausse du taux de chômage et du niveau d'endettement des ménages canadiens (risque de crédit);
- concurrence accrue provenant de l'industrie non bancaire : systèmes de paiement parallèles et méthodes de paiement alternatives (risque stratégique).

Provenant principalement de l'environnement interne :

- interruptions de service liées aux systèmes et aux technologies de l'information (risque opérationnel);
- mise en place de nouvelles technologies et plateformes Web (risque opérationnel);
- intégration des activités découlant d'acquisitions effectuées (risque opérationnel).

Les principaux risques émergents et facteurs de risque émergents identifiés sont principalement liés au risque opérationnel et au risque stratégique. Ceux-ci sont également pris en compte dans l'évaluation du capital économique du Mouvement.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions dans de nombreuses situations. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser ses paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrées à l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différentes unités d'affaires et des secteurs d'activité. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins, de Services de cartes et Monétique ainsi que de la Caisse centrale Desjardins. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait à la Fiducie Desjardins inc., un exercice de simulations de crise distinct est réalisé pour celle-ci, puisqu'elle est assujettie à la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières et les résultats de cette analyse sont intégrés par la suite aux résultats de l'exercice du Mouvement.

Cet exercice est arrimé à la planification financière et à la planification de la capitalisation du Mouvement Desjardins, dont les projections sont effectuées sur un horizon de trois années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2015, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité de taux d'intérêt négatifs ainsi qu'une faible croissance de l'économie québécoise entraînant une détérioration des finances publiques. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit et de tolérance au risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités formés de dirigeants du Mouvement Desjardins, y compris la commission Gestion des risques, le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risques du Mouvement Desjardins, les activités telles le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités chargées de la conception des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus significatifs, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également la reproduction autonome des résultats obtenus par l'équipe de modélisation et assure la mise en œuvre adéquate du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé au cours de sa durée utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, au comité de gestion Finances et Risques, au comité d'exploitation du Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration de la Fédération. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux indicateurs de risque ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT ET TOLÉRANCE AU RISQUE

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes du Cadre de gestion intégrée des risques et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assises à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations du Mouvement Desjardins en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent ses valeurs;
- des actions fondées sur une perspective à long terme et cohérentes avec sa nature coopérative;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- la recherche d'un niveau de rentabilité en équilibre avec les besoins des membres et des clients et la solidité financière du Mouvement;
- le maintien de sa réputation et la confiance de ses membres, clients et partenaires.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation.

Sur une base annuelle, en plus de l'élaboration des encadrements et des suivis dans le cadre de la gestion courante, le Bureau de la gestion des risques (BGR) communique des indicateurs aux unités responsables et les grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque aux composantes, et soutient celles-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites de tolérance proposés. De pair avec le BGR, les unités responsables des indicateurs proposent les évolutions en tenant compte des grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque. La politique d'appétit et de tolérance au risque du Mouvement est révisée et adoptée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Sur une base trimestrielle, les unités responsables des indicateurs fournissent au BGR les résultats aux fins du suivi. Au moyen d'un tableau agrégé, ce dernier analyse, commente et communique l'information au comité de gestion intégrée des risques, au comité de direction du Mouvement et à la commission Gestion des risques. En cas de dépassement d'un seuil de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un suivi est effectué et, au besoin, le déclenchement de premières actions ou l'établissement d'un plan d'action est exécuté. Dans le cas de dépassement de la limite de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un suivi est également effectué, et un plan d'action est mis en œuvre et déployé rapidement. Un mécanisme d'escalade est aussi en place et permet de transmettre l'information aux instances concernées.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des personnes et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre et de discuter ouvertement des risques et d'agir relativement aux risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration, la haute direction et le Chef de la gestion des risques donnent le ton en encourageant des comportements de prises de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement. La culture de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes.

La culture de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité. Il regroupe également les règles qui, en s'appuyant sur ces valeurs, déterminent l'intolérable.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir la culture de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants de la gestion des risques sous-tendent la culture de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

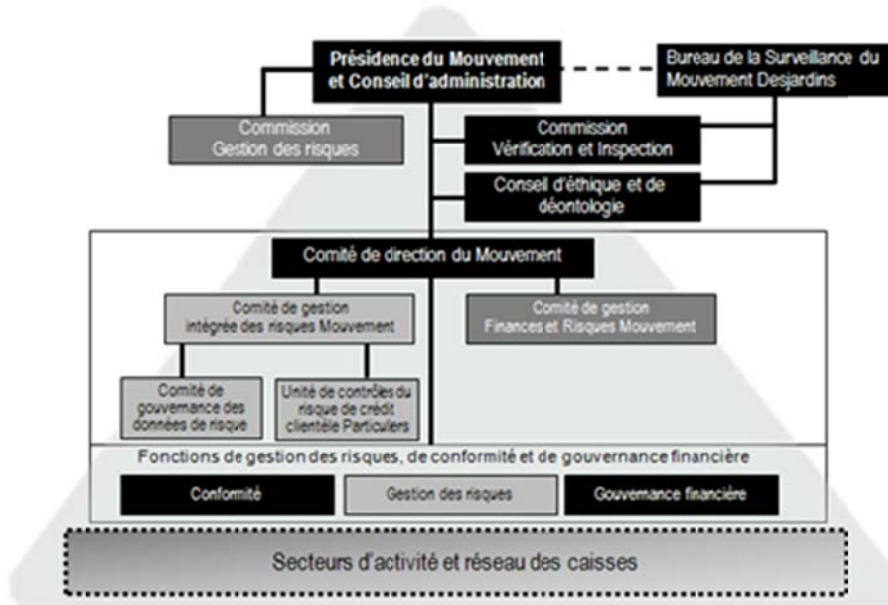
La rémunération en lien avec la culture de gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et des clients de l'organisation.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 165 à 183 de la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2015 de la Fédération.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ces responsabilités, il dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques, des secteurs d'activité et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques. Ils assurent la supervision et la surveillance des processus au moyen desquels les risques sont identifiés, mesurés, encadrés, atténués et suivis ainsi que la production de rapports.

Le **comité de gestion intégrée des risques** est soutenu notamment par le Comité de gouvernance des données de risque. Ce dernier oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et le suivi de la gouvernance des données de risque selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données sur les risques. Le comité de gestion intégrée des risques est également soutenu par l'Unité de contrôles du risque de crédit pour la clientèle Particuliers, qui participe activement à l'élaboration, à la sélection, à la mise en œuvre et à la validation des modèles de segmentation du risque et des modèles réglementaires. Ce comité a également comme mandat d'effectuer une surveillance des modèles de notation et de les contrôler, et il est responsable de la révision permanente des modèles et des modifications qui leur sont apportées.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques sont clairement définis.

3 ^e ligne de défense	
Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins	Responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des travaux de la 1 ^{re} et de la 2 ^e ligne de défense.
2 ^e ligne de défense	
Fonctions de gestion de risque, de conformité et de contrôle	Responsable de soutenir la 1 ^{re} ligne de défense dans la gestion de ses risques : développer des encadrements et des outils, accompagner et former la 1 ^{re} ligne de défense ainsi que s'assurer de l'application des orientations proposées.
1 ^{re} ligne de défense	
Propriétaire du processus (Secteurs d'activité et fonctions de soutien)	Imputable de la performance du processus, il travaille avec ses mandataires et son équipe pour assurer le développement cohérent du processus en lien avec les besoins du membre et du client et la vision stratégique du Mouvement.
Mandataire	Responsable de la performance de son périmètre afin d'atteindre les cibles fixées par le propriétaire et d'assurer la bonne tenue des opérations.

Les **secteurs d'activité et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins** sont les propriétaires des risques qu'ils génèrent. Ainsi, ils doivent notamment :

- mettre en application le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement ainsi que les encadrements s'y rapportant en procédant selon les indications fournies par la deuxième ligne de défense;
- identifier et mesurer les risques inhérents aux processus sous leur responsabilité et évaluer l'importance des risques qui les menacent;
- mettre en place des mesures de contrôle, lorsqu'elles sont requises, et en évaluer la conception et l'efficacité;
- contrôler le profil de risque des processus sous leur responsabilité et en rendre compte périodiquement en cohérence avec l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement;
- faire connaître le risque résiduel que les mesures de contrôle n'ont pu atténuer, les incidents opérationnels, les lacunes des mesures de contrôle ainsi que les lacunes des employés et des processus;
- soutenir et promouvoir la culture de gestion des risques auprès des employés;
- signaler les problèmes importants en temps opportun aux échelons supérieurs.

Le **Bureau de la gestion des risques du Mouvement** remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement.

Fonctions de conformité réglementaire et de gouvernance financière : Le suivi et la surveillance des différents risques constituent une responsabilité commune de l'organisation. Les équipes responsables de la conformité réglementaire et celles de la gouvernance financière agissent en complémentarité avec les responsables de la gestion des risques pour assurer une prestation de services adaptée à l'accroissement des exigences réglementaires et ainsi de soutenir les secteurs d'activité et le réseau des caisses.

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif, de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement de même que celles qui sont liées à l'audit externe et à l'inspection des caisses Desjardins du Québec.

ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en lien avec les saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 37,3 % de l'actif consolidé du bilan au 31 décembre 2015, comparativement à 37,6 % à la fin de 2014. De plus, elle est exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

Le BGR comprend notamment deux vice-présidences qui assurent principalement la gestion du risque de crédit. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, l'encadrement, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Les diverses unités et composantes adoptent, dans le respect des politiques régissant l'ensemble des activités de crédit, leurs propres politiques, règles et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Octroi du crédit

Le BGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, le BGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées.

Des professionnels regroupés au sein de deux vice-présidences du BGR assurent la gestion du risque de crédit selon le type de clientèle. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

Prêts à la clientèle de détail - Particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité du portefeuille de cette clientèle. L'approche standard est toujours utilisée pour certains portefeuilles, entre autres, ceux qui sont détenus par la Caisse centrale Desjardins et les Valeurs mobilières Desjardins inc.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

La philosophie de quantification des paramètres réglementaires s'articule selon une approche de cycle économique complet et se traduit concrètement en des paramètres calibrés avec un historique interne de défauts débutant en 2004. Ces données contiennent par conséquent une période de ralentissement économique récente, soit celle de 2008-2009.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Pour la clientèle des particuliers, des modèles de segmentation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, il est à préciser qu'à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de segmentation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, le BGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Pour la PD plus particulièrement, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes s'articulent autour de deux comités de gestion, soit l'unité de contrôle du risque de crédit particuliers et le comité de gestion de la vice-présidence Risques, Crédit Particuliers et Entreprises, selon les éléments en cause. Toutefois, certains éléments importants incombent au comité de gestion intégrée des risques comme l'approbation des nouveaux modèles ainsi que les modifications importantes à un modèle existant. Le comité de gestion intégrée des risques doit aussi prendre connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autoriser les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises

La catégorie des prêts aux entreprises est composée du portefeuille de prêts aux petites entreprises (clientèle de détail – Entreprises), du portefeuille de prêts aux moyennes entreprises et du portefeuille de prêts aux grandes entreprises. À l'heure actuelle, l'approche standard est utilisée pour ces portefeuilles, mais les travaux en vue du passage à l'approche fondée sur les notations internes sont amorcés.

Pour les principaux portefeuilles, le dispositif de notation comprend 17 cotes regroupées en 10 échelons et représentant chacune un niveau de PD.

Le tableau 23 présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

TABLEAU 23 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	De première qualité
2,5	A1 à A3	A+ à A-	
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	De qualité inférieure
6 à 7	B1 à B3	B+ à B-	
7,5 à 9	Caa1 à C	CCC+ à C	Sous surveillance
10	D	D	Prêts douteux ou en défaut

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements figurant au bilan consolidé de la Fédération. Les montants présentés ont été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances.

TABLEAU 24 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015		2014	
Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements				
De première qualité	5 698 \$	61,0 %	4 244 \$	59,2 %
De qualité inférieure	3 587	38,4	2 815	39,2
Sous surveillance	42	0,5	101	1,4
Prêts douteux ou en défaut	9	0,1	13	0,2
Total	9 336 \$	100,0 %	7 173 \$	100,0 %

À l'égard de la baisse des prix du pétrole qui a des répercussions sur l'économie canadienne, ses effets néfastes sur le portefeuille de prêts de la Fédération sont faibles.

Clientèle de détail – Entreprises

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux petites entreprises.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à l'aide des produits utilisés, afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, puis lors de l'évaluation en continu du risque du portefeuille par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du processus de développement des systèmes de notation et des modèles s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Moyennes et grandes entreprises

L'octroi du crédit aux moyennes et aux grandes entreprises est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit. L'analyse quantitative réalisée à partir des données financières est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque.

Le modèle utilisé pour l'analyse varie selon le secteur économique et l'importance des engagements de l'entreprise et de ses entités exposées à des risques communs. Ces modèles conçus à partir d'historiques de données internes et externes prennent en compte la taille de l'entreprise, les particularités du principal secteur d'activité dans lequel elle évolue et la performance d'entreprises comparables.

L'utilisation des résultats des notations et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Les modalités d'atténuation du risque de crédit sont précisées dans les politiques, règles et pratiques de crédit établies par le BGR.

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, la Fédération obtient une garantie pour certains produits afin d'atténuer le risque de crédit de cet emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2015, les prêts de la Fédération garantis ou assurés représentaient 11,5 % du total des prêts bruts, comparativement à 10,6 % à la fin de 2014.

Des encadrements adaptés à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des garanties, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par cette garantie sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau financement conformément aux encadrements de la Fédération. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences requises dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de paiement de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un financement.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure adéquate, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs telles une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au besoin, la Fédération utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts.

Les prêts de la Fédération sont consentis dans une proportion de 83,5 % au Québec, de 15,7 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,8 % aux États-Unis. La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des secteurs de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement de la Fédération.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, la Fédération peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur aux prises avec des difficultés financières menant à une incapacité de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du principal et des intérêts ou la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Un ensemble d'encadrements régit les suivis à réaliser relativement aux portefeuilles de prêts. Les dossiers productifs sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus doivent faire l'objet d'un positionnement à être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Conformément à la définition réglementaire, le Mouvement Desjardins définit tout retard de 90 jours et plus, ainsi que toute situation où un remboursement en totalité de la dette est estimé improbable sans actions spécifiques telle la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie, comme étant des défauts.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du crédit. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des débiteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives formulées. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit, les enjeux financiers et l'application des contrôles internes est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Enfin, le BGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels la Fédération est exposée ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Le graphique suivant présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2015
(en %)

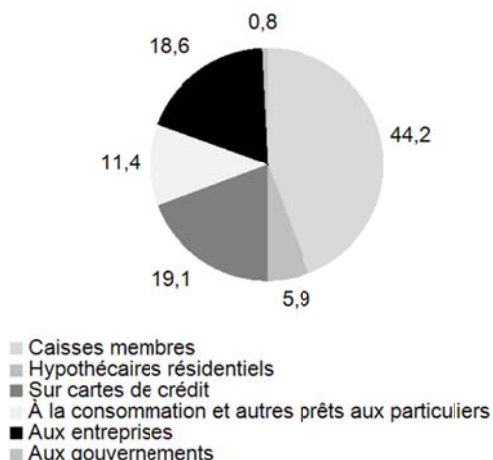


TABLEAU 25 – PRÊTS PAR SECTEURS

Au 31 décembre

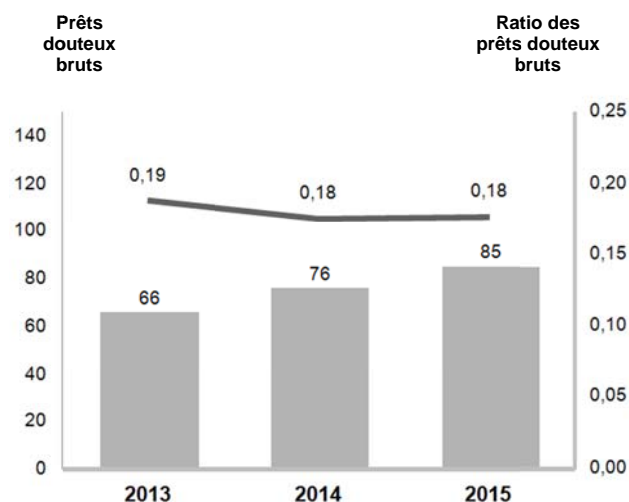
(en millions de dollars)

	2015
Hypothécaires résidentiels	901 \$
Hypothécaires commerciaux	2 832
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	13 306
Institutions financières et administrations publiques	22 658
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	122
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	434
Fabrication	1 340
Construction et services immobiliers	1 630
Transport et entreposage	524
Industrie de l'information et industrie culturelle	215
Services publics	600
Commerce de gros	333
Commerce de détail	529
Services d'hébergement et de restauration	91
Services professionnels, scientifiques et techniques	166
Gestion de société et d'entreprises	192
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	61
Services d'enseignement	758
Soins de santé et assistance sociale	313
Arts, spectacles et loisirs	120
Autres services	986
Total des prêts bruts	48 111
Provision pour pertes sur prêts	(180)
Total des prêts nets	47 931 \$

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

PRÊTS DOUTEUX BRUTS

(en M\$ et en pourcentage)



La Fédération continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 85 M\$, en hausse de 9 M\$ depuis le 31 décembre 2014. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,18 % au terme de l'exercice 2015, soit un résultat stable par rapport au ratio de 0,18 % enregistré au 31 décembre 2014.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 3 M\$ au 31 décembre 2015, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 3,5 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 6,6 % au 31 décembre 2014.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 177 M\$ au 31 décembre 2015, en hausse par rapport à celle de 158 M\$ qui avait été enregistrée à la fin de 2014. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 91 M\$ au 31 décembre 2015 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé, soit une hausse de 14 M\$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2014. Ces augmentations s'expliquent principalement par la croissance des encours et des engagements de crédit. La provision collective reflète la meilleure estimation quant aux provisions pour pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été désignés comme étant des prêts douteux sur le plan individuel.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.3 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers », aux pages 77 et 78 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 26 et 27 présentent les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

TABLEAU 26 – PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2015				2014	2013
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts		Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets
Caisses membres	21 217 \$	- \$	- %	- \$	- \$	- \$
Hypothécaires résidentiels	2 861	3	0,10	-	3	5
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	14 697	73	0,50	-	73	44
Aux entreprises et aux gouvernements	9 336	9	0,10	3	6	9
Total	48 111 \$	85 \$		3 \$	82 \$	58 \$
En pourcentage des prêts bruts			0,18 %		0,17 %	0,16 %

TABLEAU 27 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

Au 31 décembre

(en pourcentage)

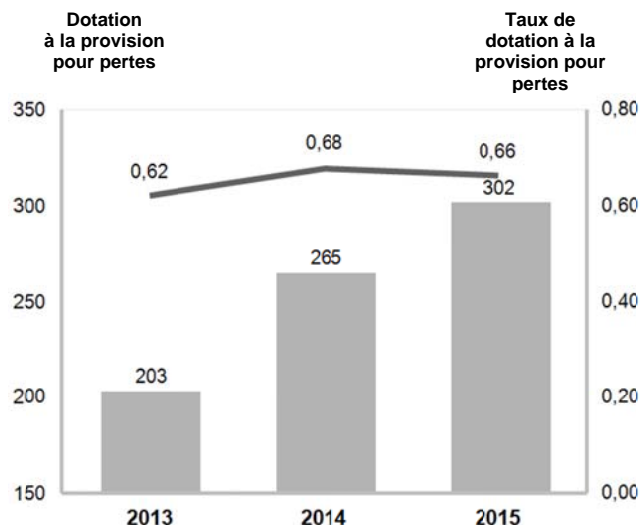
	2015	2014	2013
Hypothécaires résidentiels	- %	- %	- %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	-	-	4,3
Aux entreprises et aux gouvernements	33,3	38,5	40,0
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux bruts	3,5	6,6	12,1

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 302 M\$ pour 2015, en hausse de 37 M\$ par rapport à 2014. Cette augmentation découle principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de l'augmentation du taux de perte de Services de cartes et Monétique, laquelle a été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts des moyennes et grandes entreprises. Le ratio de dotation à la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage des prêts bruts moyens, s'établissait à 0,66 % au terme de l'exercice 2015, en baisse par rapport au ratio de 0,68 % enregistré au 31 décembre 2014.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en M\$ et en pourcentage)

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le BGR détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Le Mouvement l'utilise pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Les quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de vente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation de la Fédération est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés présente pour la Fédération les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties de la Fédération ont une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total, permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit de la Fédération sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités d'assurance et de négociation. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

L'ensemble des instruments financiers génère un risque de marché pour les activités de négociation, les activités d'assurance et de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. La principale mesure relative à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt et aux activités d'assurance est présentée au tableau 28 « Sensibilité aux taux d'intérêt ». Le suivi des activités de négociation est principalement effectué à l'aide de la VaR globale et de la VaR globale en période de tension présentées au tableau 29 « VaR par catégories de risques ». Ces différentes mesures sont complétées par des programmes de simulations de crise.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients de la Fédération et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 28 présente l'incidence potentielle avant impôts, de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

TABLEAU 28 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015		2014	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	2 \$	(46)\$	(40)\$	(59)\$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾	(34)	76	36	61

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 242 M\$ avant impôts au 31 décembre 2015 et de 227 M\$ au 31 décembre 2014. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 247 M\$ avant impôts au 31 décembre 2015 et de 226 M\$ au 31 décembre 2014. Il est à noter que les montants présentés en 2015 prennent en considération l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par le BGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau 29 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt, le risque spécifique de taux d'intérêt et le risque de change représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 29 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)	Au				Au			
	31 décembre	Pour l'exercice terminé			31 décembre	Pour l'exercice terminé		
	2015	le 31 décembre 2015			2014	le 31 décembre 2014		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,1 \$	0,4 \$	0,2 \$	1,3 \$	- \$
Change	0,2	0,4	1,1	-	0,1	0,5	1,3	-
Taux d'intérêt	2,6	3,7	5,9	2,0	3,7	3,8	6,3	2,4
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	6,1	8,8	12,6	3,7	5,2	8,3	12,9	2,5
Effet de diversification ⁽²⁾	(6,5)	(9,3)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(5,7)	(8,9)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾
VaR globale	2,6 \$	3,8 \$	6,1 \$	2,0 \$	3,7 \$	3,9 \$	6,3 \$	2,4 \$
VaR globale en période de tension	6,5 \$	11,4 \$	17,2 \$	6,5 \$	10,7 \$	12,4 \$	19,1 \$	6,0 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,8 M\$ pour l'exercice 2015, en baisse de 0,1 M\$ par rapport à celle de 2014. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 11,4 M\$ pour l'exercice 2015, en baisse de 1,0 M\$ par rapport à celle de 2014. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des deux derniers exercices.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

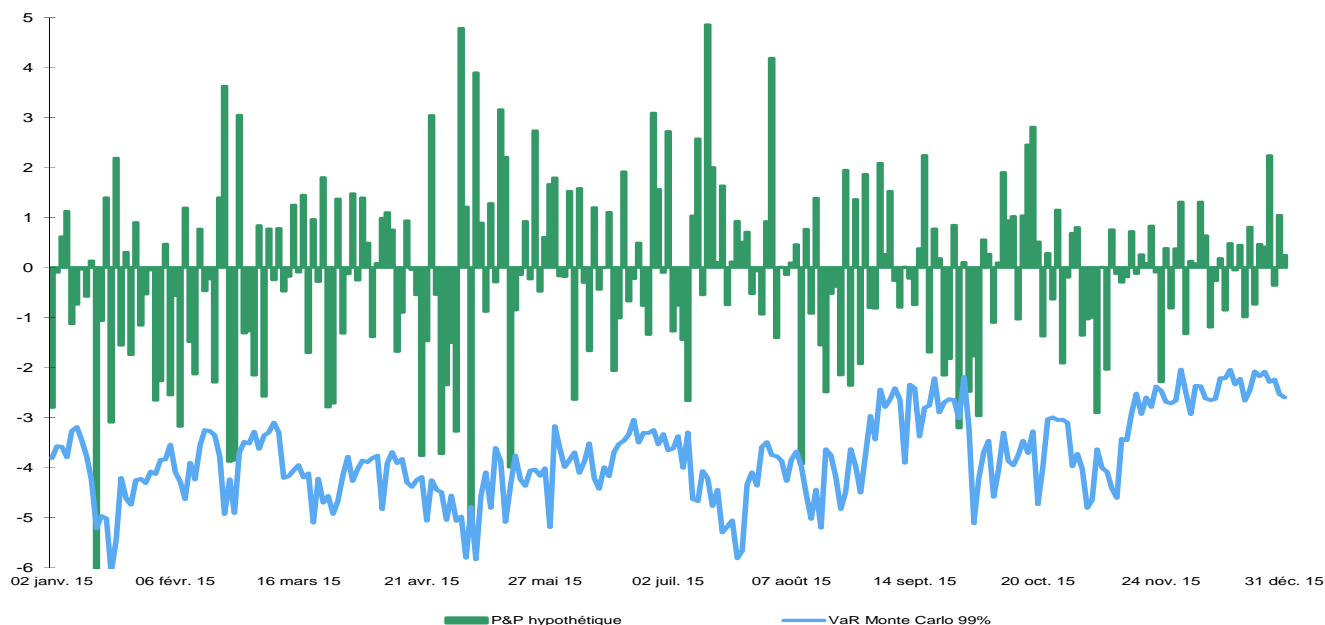
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2015. Au cours de l'exercice 2015, trois dépassements de 1,6 M\$, de 0,3 M\$ et de 0,2 M\$ du P&P hypothétique ont été observés respectivement le 15 janvier, le 5 mai et le 25 septembre. Le premier dépassement était attribuable à une augmentation des taux d'intérêt canadiens et américains ainsi qu'à un raidissement de la structure à terme de ces taux. Le deuxième dépassement était dû aux fluctuations de marché, soit une augmentation des taux obligataires canadiens et américains ainsi qu'une variation de l'euro et du dollar américain. Le dernier dépassement était attribuable à un élargissement des écarts de crédit à la suite d'un aplanissement de la courbe de taux d'intérêt du Canada.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars)

**Simulations de crise**

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'impact de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une solution donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Les exigences réglementaires liées au ratio NSFR devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 119,4 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015 comparativement à un ratio de 121,7 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence. Il est à noter que le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi qui modifie plusieurs lois fédérales pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Ces modifications ne sont pas actuellement en vigueur. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la section « Évolution du contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le Mouvement, le réseau des caisses et la Caisse centrale Desjardins sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise, dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

SOURCES DE REFINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts présentés au bilan consolidé s'élevait à 47,9 G\$ au 31 décembre 2015, en hausse de 6,8 G\$ depuis le 31 décembre 2014. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

TABLEAU 30 – DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS

Au 31 décembre

	2015							2014 ⁽¹⁾	
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total - Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 535 \$	610 \$	3 \$	14 \$	2 162 \$	- \$	- \$	2 162 \$	1 494 \$
Papier commercial	4 918	1 404	747	-	7 069	-	-	7 069	8 313
Billets à moyen terme	-	-	-	779	779	3 833	5 576	10 188	7 097
Titrisation de créances hypothécaires	-	-	809	684	1 493	1 219	4 907	7 619	6 985
Obligations sécurisées	-	1 384	-	-	1 384	2 075	4 496	7 955	5 694
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 884	1 884	2 564
Total	6 453 \$	3 398 \$	1 559 \$	1 477 \$	12 887 \$	7 127 \$	16 863 \$	36 877 \$	32 147 \$
dont :									
Garantis	- \$	1 384 \$	809 \$	684 \$	2 877 \$	3 294 \$	11 287 \$	17 458 \$	15 243 \$
Non garantis	6 453	2 014	750	793	10 010	3 833	5 576	19 419	16 904

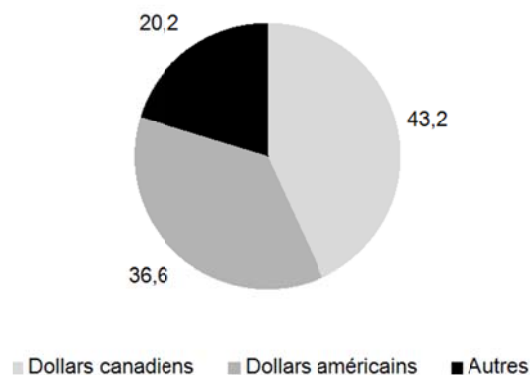
⁽¹⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Caisse centrale Desjardins, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 4,7 G\$ par rapport au 31 décembre 2014. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des billets à moyen terme et des obligations sécurisées.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

FINANCEMENT DE GROS PAR DEVICES

Au 31 décembre 2015
(en %)



Programmes et stratégies de refinancement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2015, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins de la Fédération grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses.

En vue de bénéficier d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale Desjardins maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un refinancement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale Desjardins sont les suivants :

TABLEAU 31 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT

Au 31 décembre 2015

Programmes de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros ⁽¹⁾
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars US
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré (2011) et le Programme d'obligations sécurisées législatif (2014) de la Caisse centrale Desjardins.

La Caisse centrale Desjardins a par ailleurs participé en 2015 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,4 G\$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à trois émissions par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises, soit deux émissions d'un montant total de 1,3 G d'euros sur le marché européen et une émission de 1,0 G\$ US sur le marché américain, ainsi qu'à une émission de billets à moyen terme sur le marché canadien d'un montant de 1,5 G\$. De plus, la Caisse centrale Desjardins a procédé au cours de l'exercice à une émission d'obligations sécurisées sur le marché européen d'un montant total de 1,0 G d'euros. Soulignons par ailleurs que le 19 janvier 2016, la Caisse centrale Desjardins a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de refinancement à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins s'élevait à 25,8 G\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 19,8 G\$ au 31 décembre 2014. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,9 G\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 2,6 G\$ au 31 décembre 2014. Soulignons par ailleurs que le 23 novembre 2015, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série H d'un montant de 700 M\$. De plus, afin de compléter son refinancement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, au cours de l'exercice financier 2015, des parts de capital pour un montant total de 990 M\$, nets des frais d'émission.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins, émetteur pleinement assujéti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent sa capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours de 2015, les agences de notation Fitch, DBRS, Moody's et Standard & Poor's (S&P) ont toutes confirmé les cotes de crédit des titres du Mouvement Desjardins. Le 25 janvier 2016, Fitch a de nouveau confirmé les cotes, assorties d'une perspective stable.

Le 20 mai 2015, DBRS a toutefois révisé la perspective attribuée aux cotes du Mouvement, la faisant passer de « stable » à « négative », tout comme celle des six grandes banques canadiennes. La perspective apposée aux cotes par Moody's est négative depuis le 11 juin 2014 pour la Caisse centrale Desjardins et les six grandes banques canadiennes, alors que celle de Capital Desjardins inc. demeure stable.

DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement Desjardins, et à celles des six grandes banques canadiennes, par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique en lien avec le régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

Le 11 décembre 2015, S&P a révisé la perspective des cotes du Mouvement Desjardins et des six grandes banques canadiennes, la faisant passer de « négative » à « stable ». Comme Moody's et DBRS, S&P avait apposé une perspective négative à ces cotes en août 2014, pour les six grandes banques canadiennes, et en juin 2015, pour le Mouvement Desjardins, en réaction au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien. S&P continue de croire que le soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique devrait diminuer. Cependant, l'agence estime que ce changement se fera selon un échéancier plus long qu'initialement prévu.

La Caisse centrale Desjardins et Capital Desjardins inc. continuent de bénéficier de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

TABLEAU 32 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Dans l'éventualité où la cote de crédit de la Caisse centrale Desjardins serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation, cette dernière serait dans l'obligation de fournir des garanties de 1,2 G\$ afin de respecter ses engagements liés au programme des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) restructurés dans l'Accord de Montréal. Lors d'une telle situation, la mise en garantie d'actifs diminuerait les réserves de liquidités de la Caisse centrale Desjardins d'un montant équivalant à la valeur des garanties déposées, ces dernières se trouvant dès lors grevées et donc non utilisables. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés présente cet appel de garanties potentiel dans les engagements de crédit de la Fédération. Ce montant demeurera en vigueur jusqu'à l'échéance de l'Accord de Montréal en janvier 2017.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités de la Fédération. Ces obligations sont comptabilisées au bilan consolidé ou hors bilan.

Le tableau 33 présente les passifs financiers ainsi que les éléments hors bilan par échéances résiduelles contractuelles à l'exception du passif des contrats d'assurance, dont la gestion du risque de liquidité est décrite à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance ». Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 33 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	6 742 \$	15 943 \$	26 074 \$	406 \$	49 165 \$
Acceptations	-	376	-	-	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10	413	2 890	2 173	5 486
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	9 283	-	-	9 283
Obligations subordonnées	-	108	355	2 019	2 482
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 512	2 201	-	-	4 713
Autres passifs financiers	275	2 201	227	17	2 720
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	1 133	2 115	614	3 862
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	12 671	992	-	13 663
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 010	11 438	-	26 448
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	8	69 437	8 634	732	78 811
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 818	-	-	-	1 818
Engagements en vertu de contrats de location	-	135	266	80	481
Lettres de crédit documentaire	-	-	7	-	7
Garanties et lettres de crédit de soutien	5 106	507	177	48	5 838
Swaps sur défaillance de crédit	-	14	623	-	637

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU 33 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES (suite)Au 31 décembre 2014⁽²⁾

(en millions de dollars)	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Dépôts	4 929 \$	15 904 \$	21 491 \$	167 \$	42 491 \$
Acceptations	-	858	-	-	858
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	39	754	3 452	2 060	6 305
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	13 021	-	-	13 021
Obligations subordonnées	-	139	464	2 780	3 383
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 255	1 458	-	-	3 713
Autres passifs financiers	174	1 471	157	22	1 824
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	451	487	441	1 379
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	12 437	4 228	-	16 665
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 875	4 526	-	20 401
Éléments hors bilan					
Engagements de crédit	17	61 958	7 331	278	69 584
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 172	-	-	-	2 172
Engagements en vertu de contrats de location	-	143	346	66	555
Lettres de crédit documentaire	-	1	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	5 106	301	124	70	5 601
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	563	-	563

⁽¹⁾ La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

⁽²⁾ Les données de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, entre autres, par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

GOVERNANCE

Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

La structure de gouvernance relative à la gestion du risque opérationnel est alignée sur le modèle des trois lignes de défense. Cette approche vise à organiser la communication en matière de risques et de contrôles entre les différents acteurs du Mouvement. Elle est décrite plus en détail dans la section « Gouvernance en matière de gestion des risques » aux pages 50 et 51.

Plusieurs comités encadrent la gestion du risque opérationnel. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Gestion des risques et le comité de gestion intégrée des risques assure la surveillance. Le Bureau de la gestion des risques soutient le Mouvement et ses composantes à titre de fonction d'encadrement. Plus particulièrement, il veille à l'application du cadre de gestion du risque opérationnel dans le respect des orientations et des objectifs établis par la politique du Mouvement sur la gestion de ce risque. De plus, il voit à développer, à mettre en place et à faire évoluer des stratégies ainsi que des méthodologies pour gérer ce risque.

Ainsi, une reddition de comptes est effectuée régulièrement à ces divers comités afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

APPROCHES D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Identification et mesure des risques

La pratique d'évaluation des risques et des contrôles ainsi que des pratiques liées aux analyses de risques opérationnels sont déployées au sein du Mouvement. Elles permettent de déterminer les risques opérationnels les plus importants et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Cette évaluation des risques et des contrôles, qui est effectuée sur une base périodique, peut être liée à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et de nouveaux produits d'importance. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.

Collecte de données sur les pertes opérationnelles

La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes.

Au cours de l'exercice 2015, les pertes opérationnelles sont demeurées à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

Indicateurs de risque opérationnel

Des indicateurs de risque opérationnel permettent de suivre l'évolution des risques importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

Programmes de partage des risques

Le Mouvement s'est doté de programmes de partage des risques et de couvertures d'assurance excédentaires qui lui assurent une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution, ainsi que les risques émergents sur le marché. Le Mouvement s'est doté d'une couverture pour le cyberrisque qui lui offre une protection contre les pertes financières liées à ce risque dont l'importance dans l'industrie est croissante.

Gestion de la continuité des affaires

Le programme de continuité des affaires vise à assurer le maintien, pour les membres et les clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités. Les stratégies de remise en service couvrent l'ensemble du Mouvement. La coordination des incidents permet une prise en charge locale soutenue par une coordination à l'échelle du Mouvement en situation de crise.

Gestion des risques technologiques

Depuis plusieurs années, le Mouvement tire parti des nouvelles technologies pour améliorer l'expérience membre et client, offrir plusieurs services mobiles à ses membres, diversifier ses canaux de distribution, accroître sa croissance pancanadienne et internationale et optimiser ses processus opérationnels. L'utilisation et la portée accrues des technologies au sein des activités du Mouvement augmentent certains risques tels que les cybermenaces, qui proviennent de sources de plus en plus nombreuses et sont de plus en plus complexes et sophistiquées, ainsi que les possibilités et les incidences de défaillances et d'instabilité des systèmes informatiques. Ces risques pourraient se matérialiser en entraînant notamment une perte financière, la perte de membres et de clients ou d'opportunités d'affaires, la perturbation des activités, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels relatifs au Mouvement ou à ses membres et clients, des dommages à la réputation ainsi que des coûts de pénalités, de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges.

Afin de minimiser l'incidence de ces risques sur l'organisation et les membres et les clients, le Mouvement met en place des mesures préventives et atténuantes, et il continue constamment de les faire évoluer. Entre autres, le Mouvement gère ces risques au moyen de processus et de contrôles serrés en matière de sécurité de l'information, d'investissements croissants dans les technologies de cybersécurité, de programmes de sensibilisation et de formation en matière de sécurité de l'information pour ses employés, d'une surveillance constante de l'ensemble de ses actifs informatiques et de la prévention des intrusions par des systèmes de détection des menaces.

Compte tenu de l'évolution rapide des risques en matière de cybersécurité, le Mouvement compare de plus ses approches avec les bonnes pratiques de l'industrie en plus de collaborer avec les institutions financières canadiennes d'importance et de participer à des comités de sécurité sur la scène internationale afin de se tenir informé des nouvelles tendances et pratiques en sécurité de l'information. Une vigie de sécurité est réalisée mensuellement par le Mouvement et des actions proactives en découlent.

Gestion des risques liés à l'impartition

Le Mouvement a recours à des tiers dans le cadre de certaines de ses activités lui permettant de bénéficier, entre autres, d'une expertise de pointe et d'une économie d'échelle. Le défaut des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement en ce qui a trait à la gestion d'informations confidentielles, la fraude perpétrée par des tiers et l'interruption de services suite, entre autres, à des intrusions, attaques ou autres méfaits pourraient, notamment, perturber ses activités, occasionner des pertes de clients ou d'occasions d'affaires, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges. La gestion des activités imparties vise à s'assurer que les risques rattachés à ces activités sont adéquatement gérés et suivis.

Gestion des risques liés à la criminalité financière

Le Mouvement n'est pas à l'abri d'incidents liés à la criminalité financière qui peuvent survenir dans le cadre de ses activités et lui causer des pertes financières importantes ou miner la confiance de la clientèle et du marché. De ce fait, un programme de gestion des risques liés à la criminalité financière propose des mécanismes pour en assurer une gouvernance efficace et permet l'identification des vulnérabilités et la mise en place de contrôles pour la prévention et la détection des activités associées à la criminalité financière.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- Risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- Risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- Risque de déchéances : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de police quant au maintien en vigueur de leur contrat;
- Risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : perte potentielle résultant d'insuffisance dans des provisions ou des réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Le 1^{er} janvier 2015, la Fédération a complété l'acquisition de l'ensemble des activités canadiennes d'assurance de dommages et d'assurance de personnes de State Farm. Cette acquisition a permis au Mouvement d'augmenter les primes brutes souscrites annuelles de sa filiale d'assurance de dommages, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et d'augmenter les primes brutes souscrites d'assurance de sa filiale d'assurance de personnes, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Les ajustements nécessaires aux structures organisationnelles ont été apportés afin d'adapter la réalité de ces filiales à ce nouveau contexte. Ces activités sont intégrées progressivement dans les filiales, ce qui permettra d'atténuer les risques qui s'y rattachent.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et elles font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les projets de partenariats et d'acquisitions sont examinés par l'entremise d'un processus de diligence visant à assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

RISQUE LIÉ AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque, s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Les risques liés aux changements climatiques ont d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation globale en 2013 et en 2014 afin de permettre l'identification des risques devant être intégrés à la gestion courante des risques et pour lesquels des mesures n'étaient pas encore prises.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en matière de développement durable par une offre de produits de placement responsable qui tiennent compte non seulement des risques environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance des entreprises dont des parts sont détenues par les membres. L'adoption d'une refonte de sa politique d'engagement envers le développement durable ainsi que de neuf plans d'action pour la mettre en œuvre vise à permettre l'atteinte des cibles fixées dans le cadre, entre autres, de son adhésion au Carbon Disclosure Project. Des indicateurs clairs de performance en matière de responsabilité sociale divulgués avec transparence et rigueur permettent d'évaluer les résultats de ses engagements et actions. À cet effet, un audit interne réalisé en 2015 à l'égard du respect des lignes directrices du Global Reporting Initiative – G4 dans sa divulgation confirme que le Mouvement Desjardins respecte ces dernières.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment due aux coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des incidences défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

4.2 AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

Concurrence

Le Mouvement doit faire face non seulement au niveau de concurrence élevé entre les grandes institutions financières, mais également à la concurrence de nouveaux joueurs du secteur non bancaire qui offrent des services traditionnellement fournis par les institutions financières. L'intensité de cette concurrence sur les marchés a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, comme la tarification des produits et des services, les modifications apportées à ceux-ci, la réputation du Mouvement, la qualité du service à la clientèle offert, les avancées technologiques et le comportement des concurrents.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fiait n'étaient pas conformes aux normes comptables, étaient trompeurs ou ne présentaient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et elles peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Mouvement Desjardins.

Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements significatifs par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.

Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement ne peut avoir la certitude qu'il sera en mesure de continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction, même s'il s'agit d'un objectif de ses politiques et de ses pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale du Mouvement Desjardins, comme les connexions à Internet et l'accès à ses réseaux. Les interruptions des services d'accès aux réseaux ou à d'autres moyens de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité du Mouvement d'offrir des produits et services à ses clients et d'exercer autrement ses activités et entacher sa réputation.

Concentration géographique

Les activités de la Fédération sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2015, les prêts qu'il avait consentis à des membres et des clients de cette province représentaient une proportion de 83,5 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

Intégration des activités canadiennes de State Farm

La réalisation des avantages attendus de l'acquisition dépend en partie de la capacité du Mouvement Desjardins à concrétiser les occasions de croissance, l'augmentation des primes souscrites brutes, l'élargissement de la clientèle, la distribution de divers produits financiers dans le réseau des agents exclusifs, l'accroissement de la capacité concurrentielle et les synergies attendues du regroupement des entreprises et des activités acquises avec les siennes. Elle dépend également du succès du regroupement des fonctions liées, entre autres, à l'exploitation, à l'administration, aux finances et à la gestion de l'intégration efficace des activités, des méthodes, des agents entrepreneurs indépendants exclusifs et du personnel affecté aux activités canadiennes de State Farm à celles du Mouvement ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. Cela exige une attention soutenue de la direction du Mouvement, qui y consacre des efforts, du temps et des ressources considérables. La réalisation des avantages attendus de l'acquisition dépend également de l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture, laquelle nécessite l'établissement de contrôles supplémentaires par le Mouvement ainsi que des plans de rapatriement. La possibilité que le Mouvement éprouve des problèmes au cours du processus d'intégration et de transition pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. Bien que les ajustements nécessaires aux structures organisationnelles des composantes ont été apportés et que les activités d'assurance sont intégrées progressivement dans les composantes, rien ne garantit que le Mouvement réussisse à intégrer les activités canadiennes de State Farm à ses activités ou que les avantages attendus soient réalisés.

Médias sociaux

Les risques liés aux médias sociaux pourraient avoir une incidence négative sur la réputation du Mouvement Desjardins en raison de la large portée de ces médias et des interactions en temps réel. Les médias sociaux représentent également des risques de fuites d'information et de non-conformité aux exigences réglementaires.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Notons que rien ne garantit le maintien des cotes ni des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par ces agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

Autres facteurs

D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 34 – TITRES ADOSSÉS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015		2014	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	49 \$	50 \$	125 \$	128 \$
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽²⁾	307	316	39	40

⁽¹⁾ Ces titres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

⁽²⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan consolidé, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 35 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015			2014		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	706 \$	4 \$	- \$	563 \$	9 \$	- \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	69	1	-	40	1	-

⁽¹⁾ Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 36 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2015	2014
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	203 \$	227 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	35	29
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	2	2

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La Fédération se conforme à certaines exigences découlant de la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et portant sur les obligations d'information continue, la surveillance des auditeurs externes, l'attestation de l'information financière et les comités d'audit.

Ainsi, la Fédération a réalisé, au cours de l'exercice 2015, des travaux qui lui permettent d'attester au 31 décembre 2015, la conception et l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président, Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2015, la direction de la Fédération a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée, puis communiquée à la direction de la Fédération, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Fédération a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers consolidés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne COSO 2013 pour les contrôles financiers, et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction de la Fédération a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2015, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail aux pages 165 à 183 du rapport annuel 2015 de la Fédération.

5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. Par l'entremise de la Caisse centrale Desjardins, la Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses membres d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Caisse centrale Desjardins.

À titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, la Fédération perçoit des honoraires de gestion en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Les transactions entre parties liées, y compris les transactions avec d'autres entités du Mouvement, sont expliquées à la note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés, aux pages 163 et 164 du rapport annuel 2015 de la Fédération.

5.3 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés au 31 décembre 2015. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, la Fédération détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, la Fédération utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, la Fédération passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont par la suite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, la Fédération établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Pour les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation, la méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par la Fédération prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers consolidés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, la Fédération tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

La Fédération évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers », 4 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires relativement à ses produits, services, placements et autres activités. Elle est également impliquée dans des actions collectives.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation du versement des ristournes. Les ristournes annuelles sont établies en fonction du partage des excédents que l'assemblée générale annuelle de la Fédération a approuvé. Les virements aux réserves sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres. Les ristournes aux caisses membres sont principalement attribuées au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. La Fédération offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

La Fédération participe à des régimes de retraite de groupe à prestations définies dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement, telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du nombre d'assurés actifs de la Fédération en pourcentage du nombre total d'assurés actifs pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2015, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

En septembre 2015, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 15 afin de reporter sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. La Fédération évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Ce modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle est davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation en vertu de l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

La Fédération devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018, de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. L'adoption de l'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Fédération qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance, comprenant divers comités composés de membres clés provenant des fonctions Finances et Direction financière ainsi que Gestion des risques de même qu'un plan structuré de mise en œuvre. Une équipe a été affectée au projet qui met l'accent sur les éléments suivants : les changements à la divulgation et à la présentation de l'information financière ainsi qu'aux systèmes et aux processus, les communications et la formation. Le projet progresse selon le calendrier de mise en œuvre prévu. La Fédération continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

5.5 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 37 - BILAN CONSOLIDÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 006 \$	1 232 \$	524 \$	840 \$	497 \$
Valeurs mobilières					
Caisses membres	2 783	2 767	3 105	3 105	3 405
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	28 715	24 845	23 536	21 986	22 479
Titres disponibles à la vente	14 394	11 611	11 318	11 019	11 071
	45 892	39 223	37 959	36 110	36 955
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 046	10 143	8 043	4 903	5 869
Prêts					
Caisses membres	21 217	19 957	14 590	11 979	9 410
Hypothécaires résidentiels	2 861	2 367	2 308	2 282	2 404
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	14 697	13 827	12 506	10 889	9 405
Aux entreprises et aux gouvernements	9 336	7 173	5 635	5 428	5 742
	48 111	43 324	35 039	30 578	26 961
Provision pour pertes sur prêts	(180)	(163)	(132)	(123)	(140)
	47 931	43 161	34 907	30 455	26 821
Actif net des fonds distincts	9 781	8 695	7 252	6 066	5 362
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	376	858	985	841	676
Primes à recevoir	1 665	1 130	1 126	1 044	917
Instruments financiers dérivés	4 879	3 153	2 448	2 256	3 082
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 041	1 751	1 901	1 205	1 525
Actifs de réassurance	1 964	785	648	778	797
Immeubles de placement	669	551	457	496	591
Immobilisations corporelles	745	655	604	574	475
Goodwill	472	472	456	353	348
Immobilisations incorporelles	660	569	507	360	335
Actifs d'impôt différé	678	599	468	531	528
Autres	1 852	1 689	1 613	1 637	1 229
	16 001	12 212	11 213	10 075	10 503
TOTAL DE L'ACTIF	128 657 \$	114 666 \$	99 898 \$	88 449 \$	86 007 \$

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU 37 - BILAN CONSOLIDÉ (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Caisses membres	4 981 \$	5 415 \$	6 386 \$	7 056 \$	7 220 \$
Particuliers	2 518	2 055	2 266	2 222	2 652
Entreprises et gouvernements	38 925	32 307	25 748	21 301	18 316
Institutions de dépôts	1 498	1 345	224	168	331
	47 922	41 122	34 624	30 747	28 519
Autres passifs					
Acceptations	376	858	985	841	676
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 464	6 304	7 754	4 977	5 341
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de convention de rachat	9 283	13 021	8 738	7 637	8 243
Instruments financiers dérivés	2 478	2 194	2 180	1 999	2 867
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 713	3 713	3 752	2 504	3 762
Passifs des contrats d'assurance	26 734	19 435	17 070	17 777	17 008
Passif net des fonds distincts	9 776	8 706	7 260	6 075	5 362
Passifs au titre des régimes à prestations définies	1 548	1 576	1 024	1 326	1 293
Passifs d'impôt différé	218	201	195	138	93
Autres	4 674	3 245	3 269	2 922	2 936
	65 264	59 253	52 227	46 196	47 581
Obligations subordonnées	1 884	2 564	3 063	3 081	3 350
TOTAL DU PASSIF	115 070	102 939	89 914	80 024	79 450
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	7 505	7 050	5 641	4 889	3 661
Excédents non répartis	3 977	3 290	3 021	2 377	1 783
Cumul des autres éléments du résultat global	265	386	266	271	302
Réserves	507	440	543	426	355
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	12 254	11 166	9 471	7 963	6 101
Participations ne donnant pas le contrôle	1 333	561	513	462	456
Total des capitaux propres	13 587	11 727	9 984	8 425	6 557
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	128 657 \$	114 666 \$	99 898 \$	88 449 \$	86 007 \$

⁽¹⁾ Les données de 2013, 2012 et 2011 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 38 - ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus d'intérêts					
Prêts caisses membres	298 \$	303 \$	249 \$	202 \$	163 \$
Prêts autres	1 286	1 121	988	940	862
Valeurs mobilières	319	327	321	386	375
	1 903	1 751	1 558	1 528	1 400
Frais d'intérêts					
Dépôts caisses membres	171	187	203	223	228
Dépôts autres	427	406	327	346	280
Obligations subordonnées et autres	128	135	157	165	151
	726	728	687	734	659
Revenu net d'intérêts	1 177	1 023	871	794	741
Primes nettes	7 006	6 018	5 662	5 233	4 959
Autres revenus					
Cotisations des caisses membres	339	304	313	324	290
Autres revenus provenant des caisses membres	597	540	473	329	299
Commissions sur prêts et cartes de crédit	615	598	549	516	481
Services de courtage et de fonds de placement	1 037	970	855	731	660
Honoraires de gestion et de services de garde	365	349	300	283	297
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 025	2 249	(331)	1 113	2 079
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	281	273	215	224	236
Revenus nets sur les autres placements	238	231	227	235	263
Revenus de change	74	70	58	57	60
Autres	101	198	211	153	84
	4 672	5 782	2 870	3 965	4 749
Revenu total	12 855	12 823	9 403	9 992	10 449
Dotation à la provision pour pertes sur créances	302	265	203	194	177
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 431	6 303	3 259	4 397	5 292
Frais autres que d'intérêts					
Rémunération et autres versements aux caisses membres	552	487	422	372	391
Salaires et avantages sociaux	2 221	1 907	1 794	1 637	1 529
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	397	351	321	278	271
Ententes de services et impartition	327	251	228	228	270
Communications	254	233	228	209	188
Autres	2 026	1 933	1 691	1 527	1 454
	5 777	5 162	4 684	4 251	4 103
Excédents d'exploitation	1 345	1 093	1 257	1 150	877
Impôts sur les excédents	208	198	257	242	176
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 137	895	1 000	908	701
Provision pour ristournes aux caisses membres	-	9	60	50	45
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux caisses membres	-	(2)	(15)	(13)	(11)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	1 137 \$	888 \$	955 \$	871 \$	667 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	957 \$	825 \$	929 \$	793 \$	625 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	180	63	26	78	42

TABLEAU 39 - PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2015	2014	2013	2012	2011
Rendement des capitaux propres	8,2 %	8,6 %	11,9 %	13,9 %	14,5 %
Prêts douteux bruts/prêts bruts	0,18	0,18	0,19	0,22	0,33
Actif moyen	130 051 \$	108 698 \$	94 611 \$	88 918 \$	84 262 \$
Prêts nets moyens	45 344	38 932	32 527	27 986	25 013
Dépôts moyens	44 985	37 953	32 862	30 211	27 312